



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2029

Table des matières

Le contexte.....3

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?	4
Qu'est-ce qu'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (plpdma) ?	6
Quel est le cadre réglementaire ?.....	8

Le diagnostic de territoire 11

Le périmètre d'application du PLPDMA	12
La population des Sorgues du Comtat	13
Les activités économiques	17
Les activités liées au tourisme et à la culture	17
Les actions de prévention déjà en cours sur le territoire.....	18
Les relais à mobiliser	19
Les acteurs de la prévention et potentiels partenaires identifiés sur le territoire	20
Les modalités de collecte et de traitement	21
Le financement du service déchets	22
La production de déchets sur le territoire	23
Quels objectifs pour les Sorgues du Comtat ?	30
Les objectifs de réduction du PLPDMA.....	32

La Matrice Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM)33

Atouts	34
Opportunités	34
Menaces	35
Faiblesses	35

Élaboration du PLPDMA.....37

Diagnostic.....	38
La gouvernance	39
Le processus d'élaboration du programme.....	40

Le PLPDMA43

Les 7 axes stratégiques du programme.....	44
Les actions du PLPDMA	45
Planning de réalisation	46
Le suivi.....	47

Les fiches actions 49

1 - Établir un diagnostic déchets des administrations publiques.....	50
2 - Travailler en interne sur la prévention des déchets.....	52
3 - Mener des actions phares de sensibilisation sur la thématique de la prévention des déchets.....	54
4 - Donner de la visibilité à la prévention des déchets dans les événements et les manifestations locales.....	56
5 - Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets.....	58
6 - Optimiser le service de collecte.....	60
7 - Diminuer les apports en déchetteries	62
8 - Lutter contre le gaspillage alimentaire.....	64
9 - Développer le compostage individuel et partagé	66
10 - Sensibiliser à la gestion in situ des déchets de jardin	68
11 - Sensibiliser les habitants au réemploi et à la réparation	70
12 - Créer une synergie avec les acteurs du réemploi et de la réparation	72
13 - Accompagner les commerces et les entreprises sur la prévention des déchets.....	74
14 - Lutter contre les dépôts sauvages.....	76
15 - Réduire les déchets diffus dans la nature et sensibiliser les publics à la préservation de l'environnement	78
16 - Travailler sur les déchets diffus dans les espaces publics	80



LE CONTEXTE

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2029

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition et limiter leur nocivité, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente.

Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité. La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières épuisables ; limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets ; diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité nationale.

Les principaux leviers de la prévention des déchets résident dans l'éco-conception des produits, l'allongement de la durée d'usage des produits (à travers la réparation, le réemploi et la réutilisation) et les comportements d'achats responsables.

La Directive Cadre Européenne de 2008 (2008/98/CE) instaure une hiérarchie des modes de gestion des déchets, et place la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets. Cette directive a été transposée dans le droit français par ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 et clarifie les notions de gestion et de prévention des déchets.

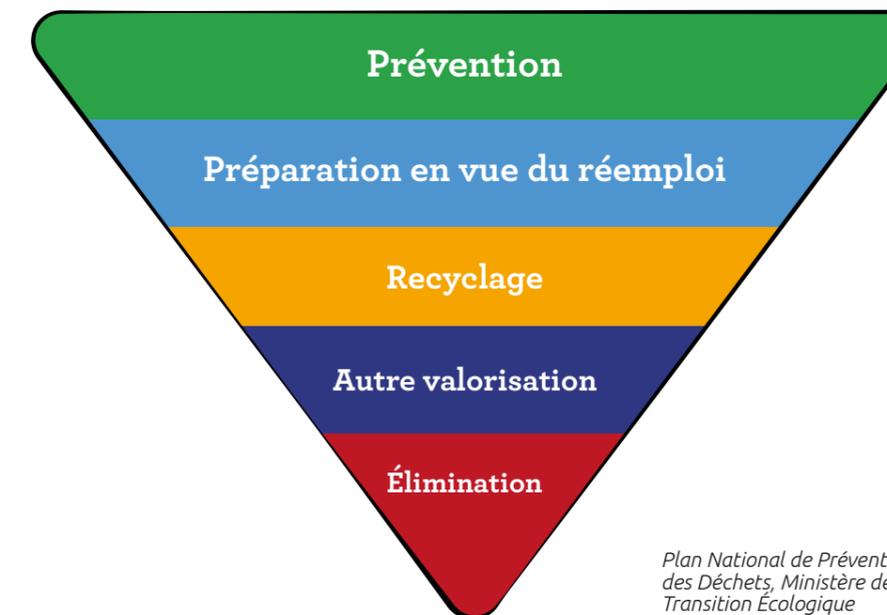
La prévention est présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Cette obligation a été transposée en droit français à l'article L. 541-11 du code de l'environnement, au travers la création d'un Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021-2027. Le présent PNPD constitue la réponse des autorités françaises à l'obligation de la directive-cadre sur les déchets.



La prévention (ou réduction) des déchets concerne bien l'ensemble des déchets produits par les ménages : ordures ménagères résiduelles, collecte sélective, verre, ainsi que les apports en déchetteries. C'est pourquoi, la prévention ne doit pas être confondue avec la collecte sélective qui est une solution de gestion des déchets.

En effet, le tri et la collecte sélective sont des leviers pour valoriser les matières et les réintroduire dans le circuit économique, mais ne permettent pas de réduire les déchets puisque les déchets triés doivent tout de même être collectés et traités par la collectivité. Au contraire, la prévention permet d'éviter la production de certains déchets et donc leur prise en charge par la collectivité.



Plan National de Prévention des Déchets, Ministère de la Transition Écologique

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté, Égalité, Fraternité

PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

FAVORISER L'ÉCO-CONCEPTION
Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services

ENTRETIEN RÉPARATION
ALLONGER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION

ENGAGER LES ACTEURS PUBLICS DANS DES DÉMARCHES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET RÉDUIRE LES DÉCHETS

LES OBJECTIFS À ATTEINDRE D'ICI 2030

- > Réduire de **5%** les déchets d'activités économiques
- > Réduire de **15%** les déchets ménagers et assimilés
- > Réduire de **50%** le gaspillage alimentaire
- > Atteindre l'équivalent de **5%** du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

Retrouvez la concertation du public sur le plan de prévention des déchets : www.prevention-dechets.gouv.fr

Qu'est-ce qu'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ?

Un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1er janvier 2012, réglementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Selon ce décret, les collectivités territoriales en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention des déchets, qui fixe les objectifs en termes de réductions et les actions mise en place.

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un PLPDMA est le suivant

Constituer une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), pour élaborer et évaluer le PLPDMA

Établir un état des lieux

Définir les objectifs de réduction à atteindre

Définir les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (au niveau technique, humain et financier), avec un calendrier prévisionnel

Définir les indicateurs de suivi

Soumettre le projet de PLPDMA au grand public pour avis, recueillir les avis et les intégrer si nécessaire

Mettre à disposition du grand public le projet adopté

Le PLPDMA concerne le périmètre des **Déchets Ménagers et Assimilés**.

DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ

- Déchets des espaces verts publics
- Déchets de la voirie, des marchés
- Déchets de l'assainissement (boues d'épurations)

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets

DÉCHETS OCCASIONNELS

- Encombrants
- Déchets verts
- Déblais et gravats

DÉCHETS DE « ROUTINE » = ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

- Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)
= ordures ménagères résiduelles
- Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (*emballages, déchets fermentescibles, verre...*)

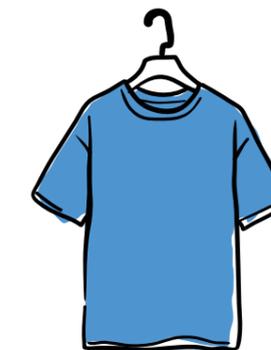
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



Ordures ménagères résiduelles



Verre



Textile, linge



Ordures ménagères résiduelles



Carton



Déchets occasionnels

Quel est le cadre réglementaire ?

La réglementation française définit trois niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

AU NIVEAU NATIONAL

- La loi Grenelle 1 du 3 août 1999 formalise les engagements du Grenelle de l'Environnement et fixe certains objectifs relatifs aux déchets.
- La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 impose aux collectivités responsables de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) de définir un PLPDMA au 1er janvier 2012.
- Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 précise, quant à lui, le contenu des PLPDMA, leurs modalités d'élaboration et de révision. Le PLPDMA doit être réalisé par les collectivités exerçant la compétence « collecte ». Le décret définit également les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.
- Le Programme national de prévention des déchets 2021-2027 (PNPD) s'applique à l'ensemble des acteurs et de la filière de gestion des déchets. Il couvre aussi bien le spectre des déchets ménagers que des déchets d'activités économiques et des déchets du bâtiment et des travaux publics. Il impose la mise en œuvre à toutes les échelles et à tous les producteurs, sans se limiter aux seuls déchets ménagers.
- La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, et fixe de nouveaux objectifs nationaux de réduction des déchets :
 - Réduire de 10% les DMA (entre 2010 et 2020) ;
 - Réduire de 50% les déchets admis en installation de stockage (entre 2010 et 2025) ;
 - Porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (entre 2010 et 2025) ;
 - Recycler 70% des déchets du BTP (entre 2010 et 2020).

- La loi n°2010-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 fixe les principaux objectifs suivants :
 - -15% de réduction des DMA par habitant (entre 2010 et 2030) ;
 - -55% de valorisation matière (recyclage) des déchets non dangereux et non inertes en 2020 et 65% en 2025 ;
 - -30% de réduction de l'enfouissement des déchets non dangereux et non inertes entre 2010 et 2020 et 50% (entre 2010 et 2025) ;
 - Moins de 10% des DMA enfouis en 2035 ;
 - Assurer la valorisation énergétique de 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025.



LES OBJECTIFS DE LA LOI AGEC À ATTEINDRE D'ICI 2030 (référence 2010)

- Réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés en kg/hab
- Réduire de 5% les déchets d'activités économiques
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

La loi TECV souhaite également développer le principe de l'économie circulaire, de production et de consommation durable.

AU NIVEAU RÉGIONAL

- La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) promulguée le 7 août 2015 confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Parmi ces nouvelles compétences, la réalisation d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) unique, se substitue aux trois types de plans préexistants :
 - Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux ;
 - Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics ;
 - Le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux.
- La loi NOTRE précise et renforce le rôle de l'institution régionale dans sa fonction planificatrice en créant le SRADDET – Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Ce document d'orientation est chargé d'organiser la stratégie régionale à moyen et long terme (2030 et 2050) en définissant des objectifs et des règles se rapportant à onze domaines obligatoires. Les éléments afférents au PRPGD ont été intégrés dans le SRADDET et constituent le volet déchet de ce dernier.



LES OBJECTIFS DU SRADDET volet « déchets » PACA REGION SUD À ATTEINDRE D'ICI 2025 (référence 2015)

- Réduire de 10% la production de l'ensemble des déchets non dangereux ménagers et d'activités économiques par unité de valeur produite (en tonnes)
- Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation

AU NIVEAU LOCAL

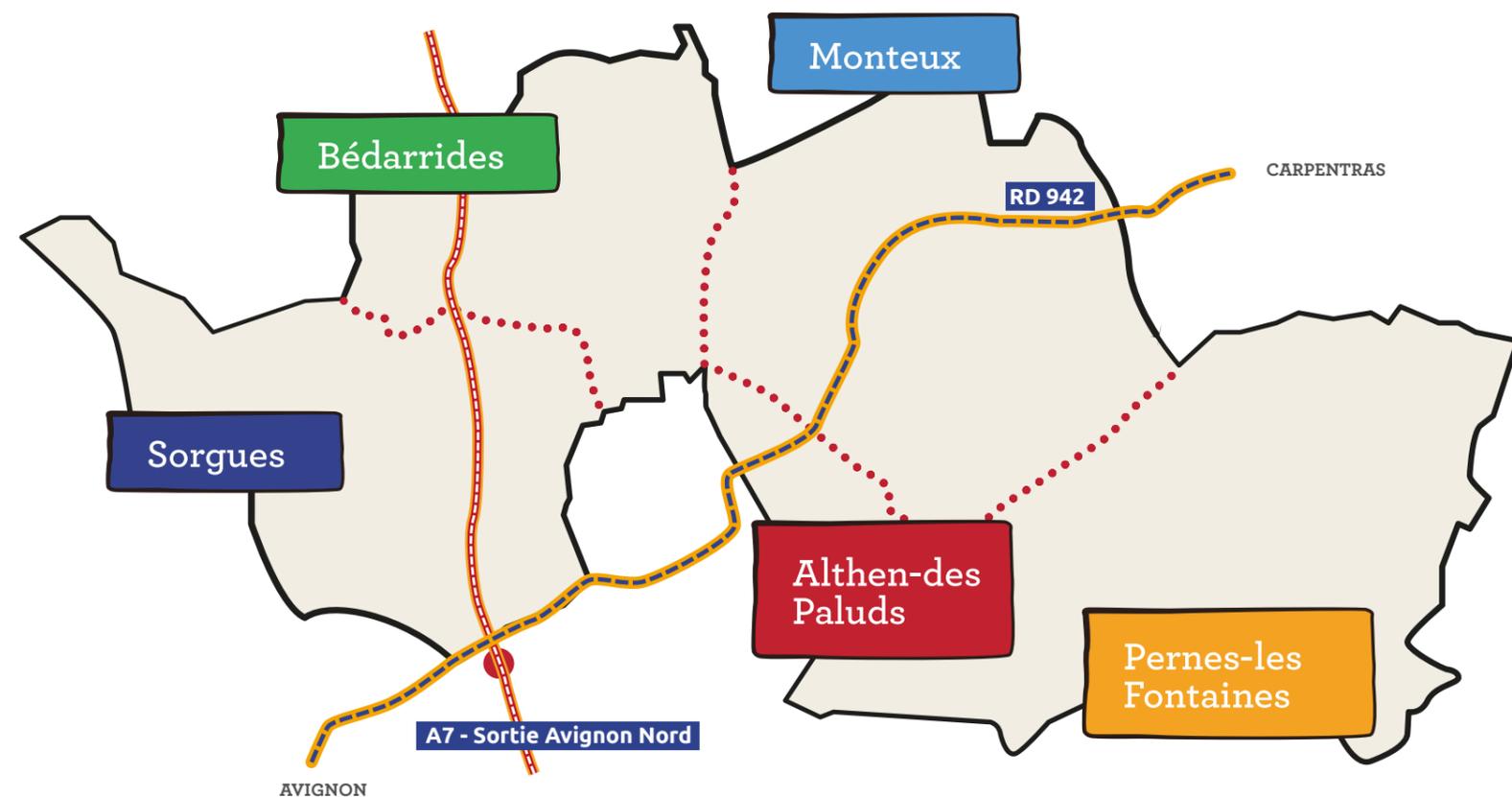
- La Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat confirme son engagement dans l'élaboration de son PLPDMA. Cet engagement a permis de mobiliser certains acteurs et partenaires pour le lancement du diagnostic et de constituer une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) composée de représentants des collèges suivants : élus locaux, Etat/collectivités, institutions et société civile.



Le périmètre d'application du PLPDMA

Le territoire des Sorgues du Comtat est situé en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et s'étend sur le département du Vaucluse. La CA des Sorgues du Comtat est compétente pour

la collecte des déchets. Le présent PLPDMA concerne l'ensemble du territoire, qui comprend **5 communes** et compte **50 165 habitants** (INSEE 2019).



La population des Sorgues du Comtat

L'âge est un paramètre important à prendre en compte dans la mise en place d'un programme de prévention des déchets, car il influence directement les comportements de consommation.

35% de la population a moins de 29 ans

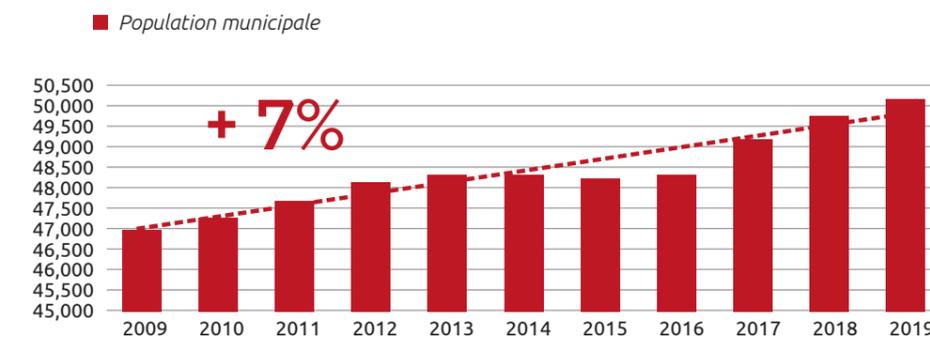
Déjà consommateurs, les enfants et adolescents sont les futurs acheteurs et parents de demain, mais influent également sur les comportements d'achats de leurs parents. L'enfant ou l'adolescent devient prescripteur. Les actions de prévention vis-à-vis de ce public peuvent être développées tout au long de la scolarité.

39% de la population a entre 30 et 59 ans

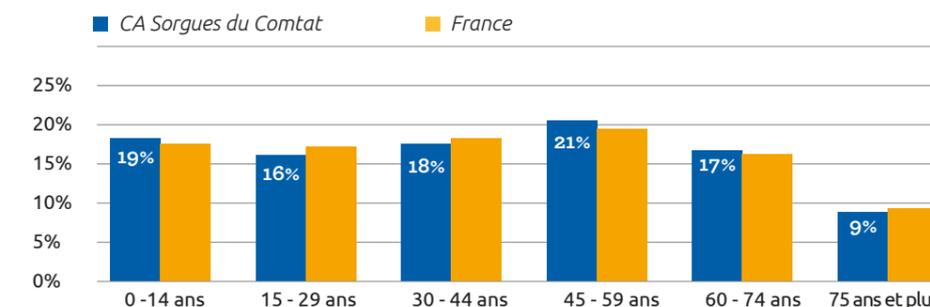
Ce sont les actuels acheteurs. Des actions visant à modifier leurs comportements d'achat peuvent être envisagées en partenariat avec les entreprises, et la grande distribution (générale, sport, bricolage et jardinage...). Il paraît également opportun de mettre en avant la facilité de mise en œuvre pour certaines actions liées à la consommation responsable pour cette population active, ayant moins de temps à consacrer à la prévention.



La population a augmenté de 7% entre 2009 et 2019



Répartition de la population par tranche d'âge



La population des Sorgues du Comtat

Les actions de prévention peuvent être ciblées selon la typologie des ménages présents sur le territoire qui ont des productions de déchets spécifiques :

- Ménages d'une personne : emballages individuels ;
- Ménages avec enfant(s) : textiles sanitaires (couches culottes, mouchoirs, etc), encombrants (poussettes, jouets...). Les enfants sont également d'excellents vecteurs de sensibilisation auprès de leurs parents : ils intègrent vite les messages véhiculés.
- Personnes actives n'ayant pas le temps de cuisiner : seront plus concernées par des actions sur le gaspillage alimentaire.

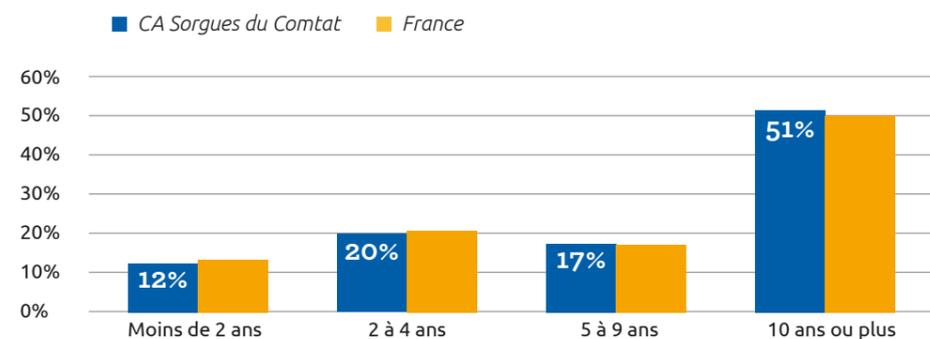
68% des ménages vivent dans le même logement depuis au moins 5 ans. 51% des ménages ont emménagé dans leur logement il y a plus de 10 ans. La population est donc **majoritairement sédentaire**.

En effet, la part sédentaire peut s'avérer plus facile à sensibiliser, car supposée attachée à son lieu de vie et n'étant pas « de passage ». Le fait de garder le même logement laisse également penser que le renouvellement des biens d'équipements (canapés, meubles, etc.) est normalement faible et régulier. De plus, une population sédentaire facilite les liens sociaux entre voisins, membres de la famille, commerçants, etc.). Cela aide à la dissémination d'informations, la sensibilisation et la communication autour de la prévention :

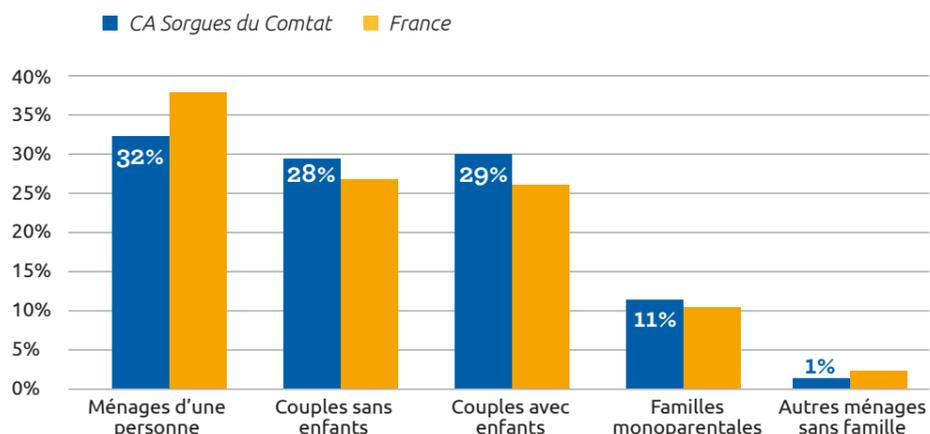
- Opération témoin (élu, artisans, commerçants, etc.)
- des voisins s'y mettent, pourquoi pas vous ?

Cela facilite aussi la pérennité du message et la déclinaison d'un plan de communication en phases successives.

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2019



Structure familiale en 2019



La population des Sorgues du Comtat

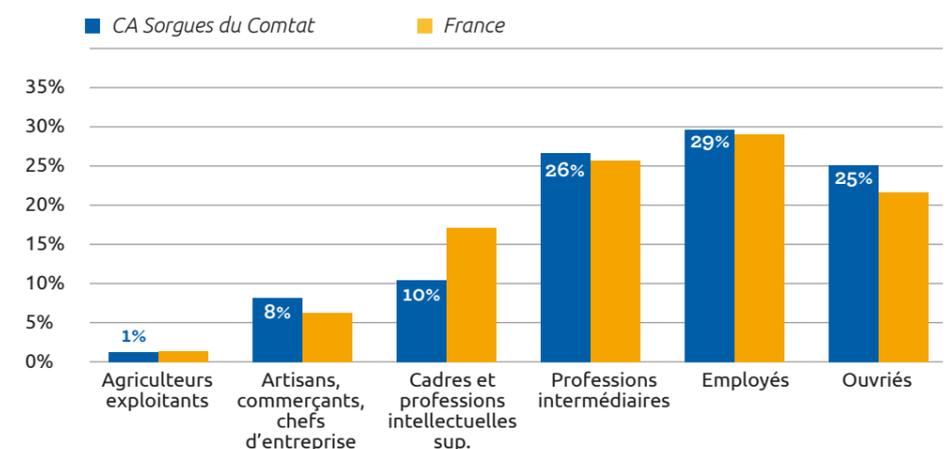
Le statut de la population est un paramètre important à prendre en compte dans la stratégie de communication sur le thème de la prévention des déchets.

Par exemple, une personne au chômage peut allier économies avec prévention des déchets, en achetant les bonnes quantités, en cuisinant les justes mesures, en réutilisant les restes et en réduisant les emballages.

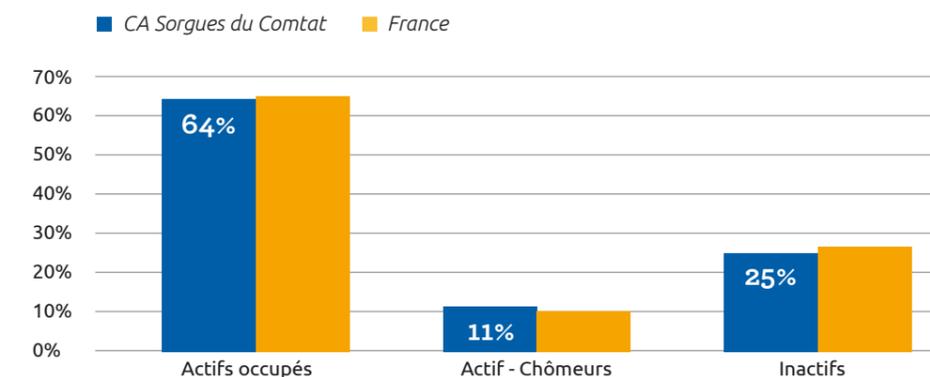
Un retraité peut également s'investir dans des associations variées (sur le jardinage, l'aide aux personnes démunies...) et être actif dans la prévention. Les personnes âgées avec des revenus modestes peuvent agir sur leur pouvoir d'achat à travers des gestes de prévention (exemple : passer par des bourses d'échanges pour pouvoir offrir des cadeaux à leurs petits enfants).

La prévention peut permettre la mise en œuvre d'actions favorisant le lien social. Elle peut être un moyen de raccrocher des populations en difficultés pour trouver un emploi et les amener vers une socialisation permettant un retour vers une activité (exemple : emplois aidés dans le secteur du réemploi).

Répartition de la population par tranche d'âge



Population de 15 à 64 ans par type d'activité



La population des Sorgues du Comtat

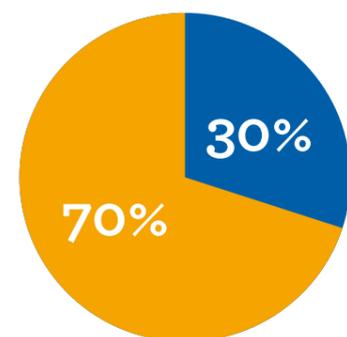
Un certain nombre de logements collectifs se situent au sein des quartiers prioritaires de ville (QPV). Quatre quartiers prioritaires sont identifiés sur le territoire des Sorgues du Comtat représentant un total de 5 536 habitants, soit 11% de la population de la collectivité.

Les QPV sont des zones cibles très particulières qui nécessiteront une approche bien différente du reste du territoire. En effet ces quartiers témoignent :

- D'une grande précarité
- D'un fort taux d'immigrés
- D'une faible insertion de la femme dans l'espace social et économique
- D'une faible mixité sociale
- Un faible espace disponible pour la vie associative

Des angles d'approche spécifique devront être pensés pour obtenir l'adhésion de ce public.

Il faudra se tourner vers la mise en place des initiatives sur les places publiques (fêtes de quartier) et travailler étroitement avec les bailleurs pour la mise à disposition de locaux.



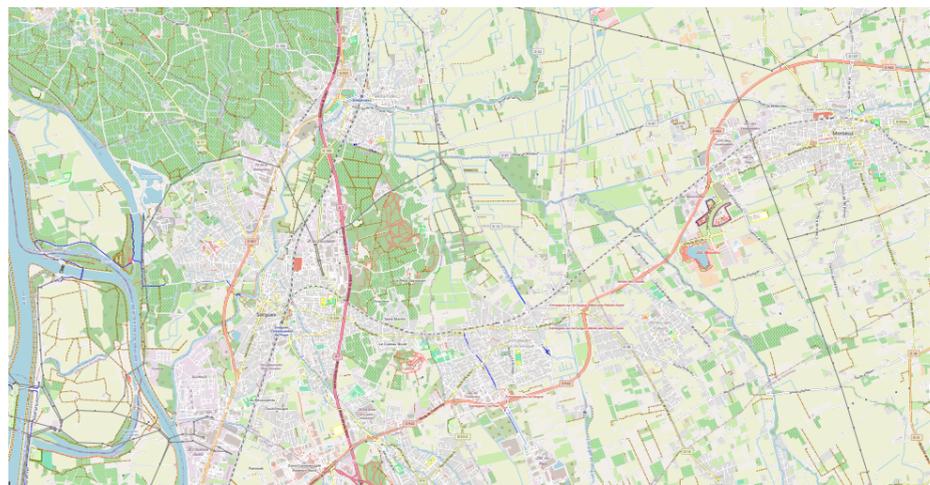
Types de logements

- Appartements
- Maisons

La stratégie de communication auprès des habitants sera à adapter selon le type d'habitat.

Le taux d'habitat pavillonnaire est de 70% sur la CA des Sorgues du Comtat. Ce territoire est propice à la promotion et/ou la sensibilisation du compostage des déchets domestiques. On privilégiera donc les actions de promotion du compostage sur les communes ou quartiers majoritairement composés de maisons.

Le taux d'habitat vertical sur le territoire est de 30%. Des actions spécifiques aux populations en appartement sont également à envisager.



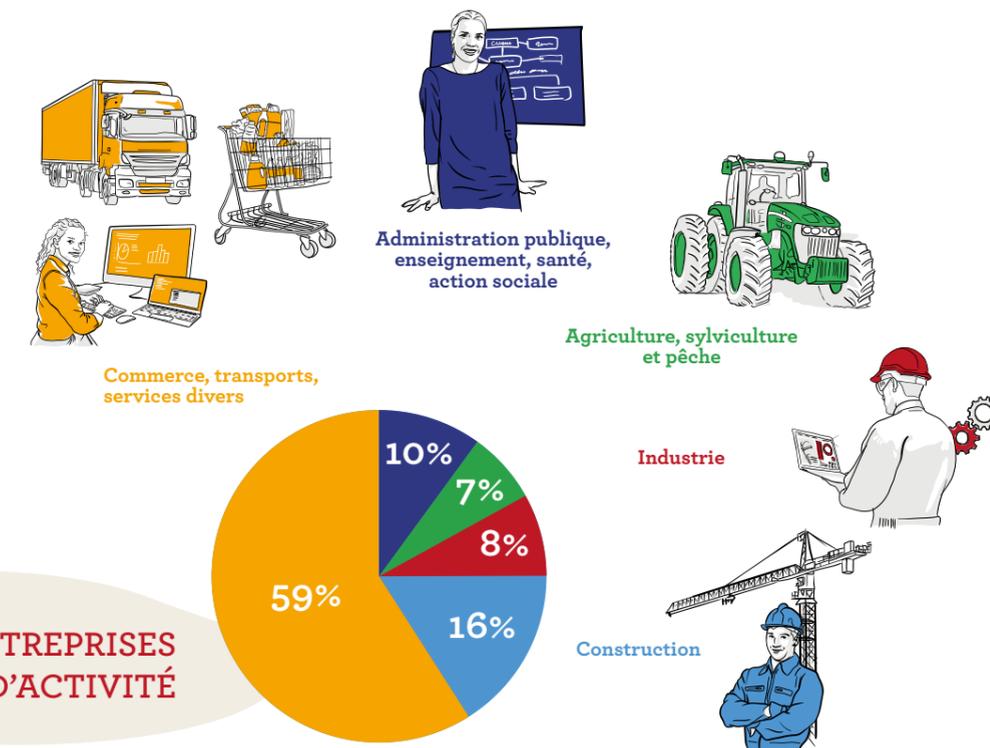
Les activités économiques

En 2018, la CA des Sorgues du Comtat compte environ **1 820 entreprises**.

Les déchets issus des activités économiques, collectés par le service public de gestion des déchets doivent être intégrés dans la réflexion du PLPDMA. Ces déchets représentent en effet, en moyenne 22% des déchets ménagers et assimilés, selon le Modecom 2017.

Afin d'atteindre le maximum d'entreprises et/ou commerçants, il peut être intéressant de s'appuyer sur des partenaires tels que les chambres consulaires (CCI et CMA) ou des relais (exemple : représentants d'association de commerçants). Il est également possible de mettre en place des dons d'invendus auprès d'associations caritatives.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Les activités liées au tourisme et à la culture

L'activité culturelle et touristique du territoire des Sorgues du Comtat génère (de manière relative) des emplois, des liens sociaux, mais également des déchets.

Si le public touristique est peu captif, le secteur de l'économie touristique est, lui, souvent enclin à engager le territoire dans des démarches visant à l'amélioration de son image.

L'éco-festivité est également une tribune intéressante pour la prévention, à ne pas négliger. C'est pourquoi, une fiche-action du PLPDMA est dédiée à « donner de la visibilité à la prévention des déchets dans les événements et les manifestations locales ».

Des projets de prévention des déchets avec des commerces typiques du territoire pourrait être une piste intéressante à travailler pour cibler le public touristique. De plus, il pourrait être intéressant de mener des actions de sensibilisation sur des lieux marquants du territoire.

Les actions de prévention déjà en cours sur le territoire

La lutte contre le gaspillage alimentaire

La **loi EGALIM**, qui fait suite au pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire signé en 2013, oblige la mise à disposition par les établissements de restauration commerciale de contenants réutilisables ou recyclables permettant d'emporter les aliments. Dans ce cadre, les Sorgues du Comtat luttent contre le gaspillage alimentaire auprès des restaurateurs, mais surtout auprès de la restauration collective.

Le restaurant scolaire de la ville de Sorgues a reçu en juin 2021 le prix spécial régional pour la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines et le tri sélectif pédagogique des déchets.

A Pernes, le restaurant scolaire détient le label « Ecocert en cuisine » et adhère à l'Association Nationale « Un plus bio » et est équipé sur chaque site d'un composteur (déchets verts et épiluchures) en partenariat avec l'équipe « espaces verts » des Sorgues du Comtat. »



Le compostage individuel

La CA des Sorgues du Comtat distribue des composteurs individuels. En 2021, ce sont 189 composteurs individuels qui ont été distribués sur le territoire. Au total, ce sont 3 885 composteurs individuels qui ont été distribués par le SIDOMRA puis la CASC ; ce sont donc 24% des logements individuels du territoire qui sont équipés de composteurs individuels. De plus, certains foyers compostent possiblement en tas, ou avec un composteur acheté à titre individuel.

La sensibilisation

Exemples d'actions ayant eues lieu : interventions dans les établissements scolaires, journées « Nature et Environnement » dans les communes, le World Clean Up day pendant lequel des ateliers de sensibilisation ont eu lieu...

Les éco-défis

Un travail partenarial est engagé depuis plusieurs années entre la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse d'une part, et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMAR PACA) d'autre part.



Afin de conforter leur coopération, Les Sorgues du Comtat s'engagent, à travers la signature de conventions de partenariat bilatérales avec chacun de ces deux partenaires consulaires, à poursuivre et renforcer leur collaboration.

C'est dans ce cadre que s'est effectué l'opération « Eco-défis des commerçants et artisans des Sorgues du Comtat », destinée à contribuer à la dynamisation des centres-villes sous l'angle du

développement durable, et qui a associé la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse, et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les relais à mobiliser

Selon l'ADEME un relais est un « organisme ou une personne qui contribue aux actions du programme de prévention de la collectivité (et notamment les répercute), avec peu de formalisme et moins de ressources mobilisées.

Les relais à mobiliser pour relayer les messages des Sorgues du Comtat au sujet de la prévention des déchets peuvent être :

- Les établissements publics
- Les communes
- La Région Sud
- Les animateurs environnement
- Les guides-composteurs
- Les chambres consulaires
- La distribution, GMS
- Les entreprises (autres que la distribution et les chambres consulaires)
- Les commerçants artisans
- Les agriculteurs et représentants des agriculteurs (hors chambres d'agriculture)
- Les professionnels de la réparation/réemploi/EES
- Les professionnels du tourisme
- Les professionnels de la santé
- Les bailleurs sociaux, syndic propriétaires



- Les écoles, les lycées
- Les associations (à but social, environnemental, ...)
- Les éco-organismes
- Les organismes culturels (musée, ...)
- La poste
- Les inspecteurs de l'éducation nationale
- L'accueil de la petite enfance / crèches
- Les ménages
- Les centres de loisirs
- Les restaurants / chefs cuisiniers
- Les fédérations/associations/clubs à destination récréative ou de loisirs (sportives, culturelles, etc.)
- Les organisateurs d'événements
- La presse, radios,
- Les maisons de retraite...

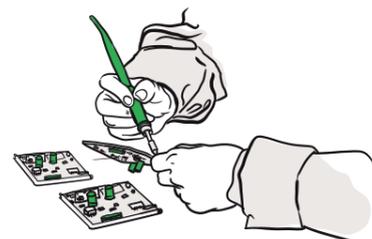
Certains acteurs de la prévention et potentiels partenaires ont déjà été identifiés sur le territoire (voir page suivante).

Les acteurs de la prévention et potentiels partenaires identifiés sur le territoire



Compostage et jardin raisonné

- La CASC
- SIDOMRA
- Les communes
- Ventoux Compost
- Le Cercle des Poubelles Disparues (UPV)
- ...



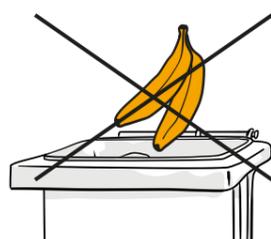
Réemploi et réparation

- Bricothèque Tiers lieu de Pernes
- Collectes solidaires
- Le Relais
- Les petites choses
- Réparateurs du territoire
- Les Valorises
- ...



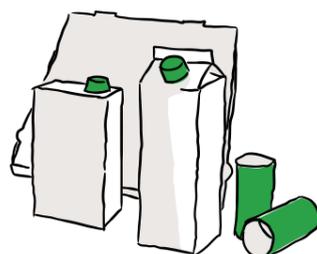
Sensibilisation

- CASC
- Les communes
- Le Cercle des poubelles disparues (UPV)
- Les Sorgues Vertes
- France Nature Environnement
- ...



Lutte contre le gaspillage alimentaire

- Parc du Ventoux (Plan Alimentaire Territorial)
- Réseau Régal'im Service d'animation des communes et services restauration
- Structures Too good to go



Réduction des emballages

- Les communes
- Les écoles
- Les administrations publiques
- ...

Selon l'ADEME un partenaire est un « organisme ou une personne qui participe à la réalisation d'une ou plusieurs actions (au niveau technique et/ou financier) et sans lequel/laquelle ces actions ne pourraient se réaliser. Les parties partagent un objectif commun et le réalisent en utilisant de façon convergente leurs ressources respectives. Un partenaire

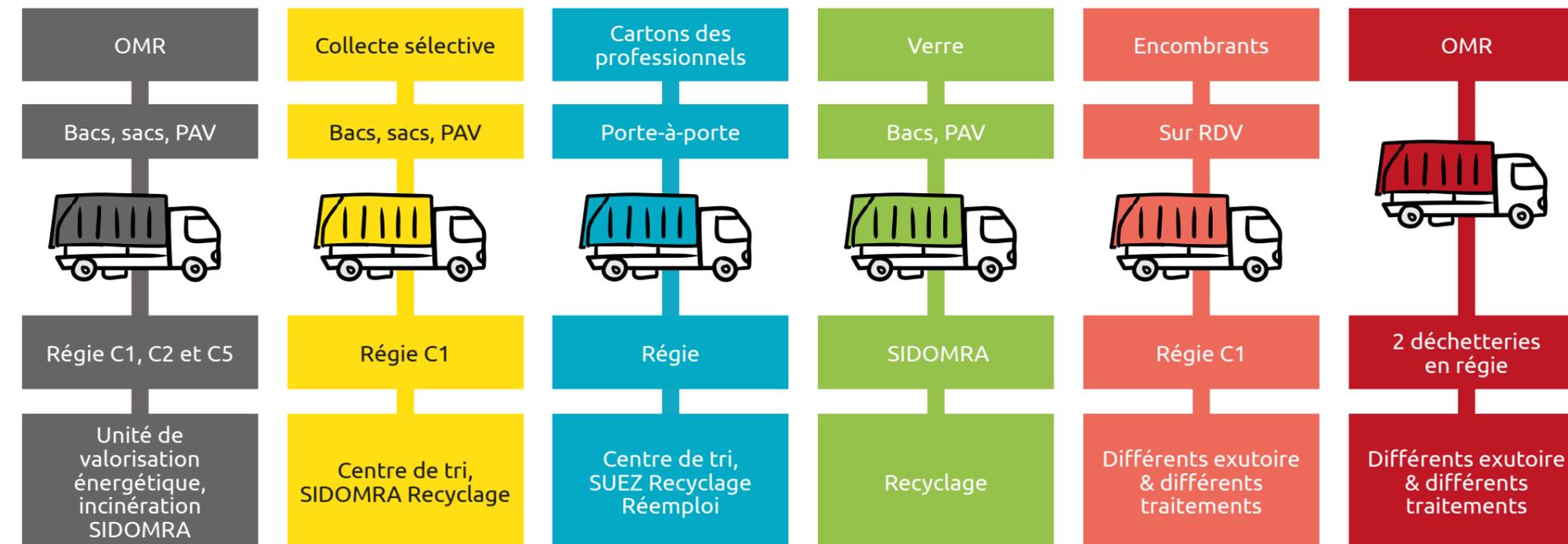
peut être le porteur principal d'une action ».

Cette liste d'acteurs n'est pas exhaustive et à vocation à être complétée sur les 6 années du PLPDMA.

Les modalités de collecte et de traitement

Les Sorgues du Comtat exercent la **compétence de collecte** des déchets ménagers assimilés sur certaines communes du territoire, et confie la collecte sur les autres communes à un prestataire. **Le traitement** est

confié au **SIDOMRA** (Syndicat pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon). Ci-dessous la présentation des modalités de collecte et de traitement des différents flux pris en charge sur le territoire.



Régie : service de collecte des Sorgues du Comtat

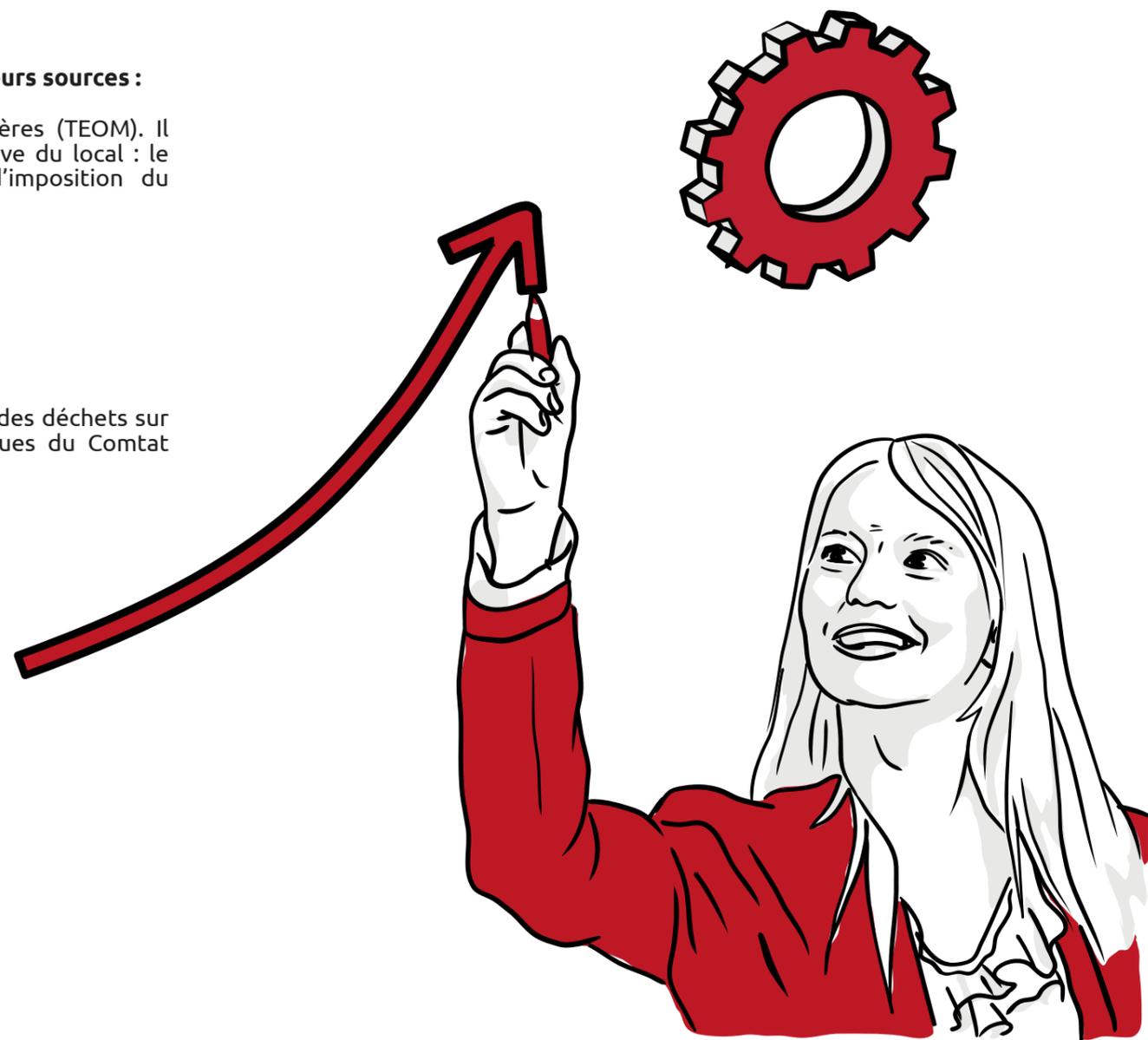
C1, C2, ... : correspond à la fréquence de collecte. Exemple : C1 = collecte 1 fois / semaine

Le financement du service déchets

Les recettes du service proviennent de plusieurs sources :

- La Taxe D'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Il s'agit d'un impôt indexé sur la valeur locative du local : le montant à payer est visible sur l'avis d'imposition du propriétaire ;
- Les recettes de reventes de matériaux ;
- Les subventions d'investissement ;
- Les recettes d'accès aux déchetteries ;
- Les soutiens versés par les éco-organismes.

En tant qu'entité compétente pour la collecte des déchets sur l'ensemble de son territoire, la CA des Sorgues du Comtat perçoit la TEOM sur ses 5 communes.

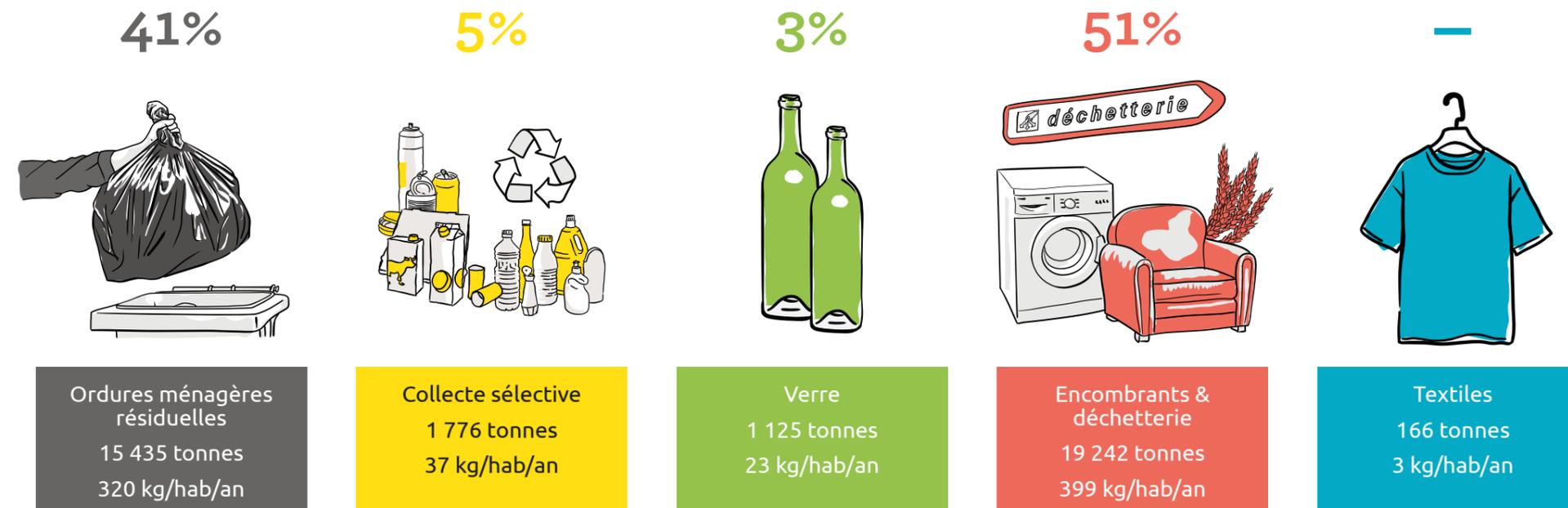


La production de déchets sur le territoire

La production de déchets (représentation schématique)

Afin d'identifier les gisements d'évitement de déchets et cibler des actions adaptées, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance du gisement de déchets collectés sur le territoire des Sorgues du Comtat.

Gisement total de déchets en 2015
37 744 tonnes - soit 782 kg/hab/an



L'objectif de réduction des déchets est de -10% de Déchets Ménagers et Assimilés entre 2015 et fin 2029.

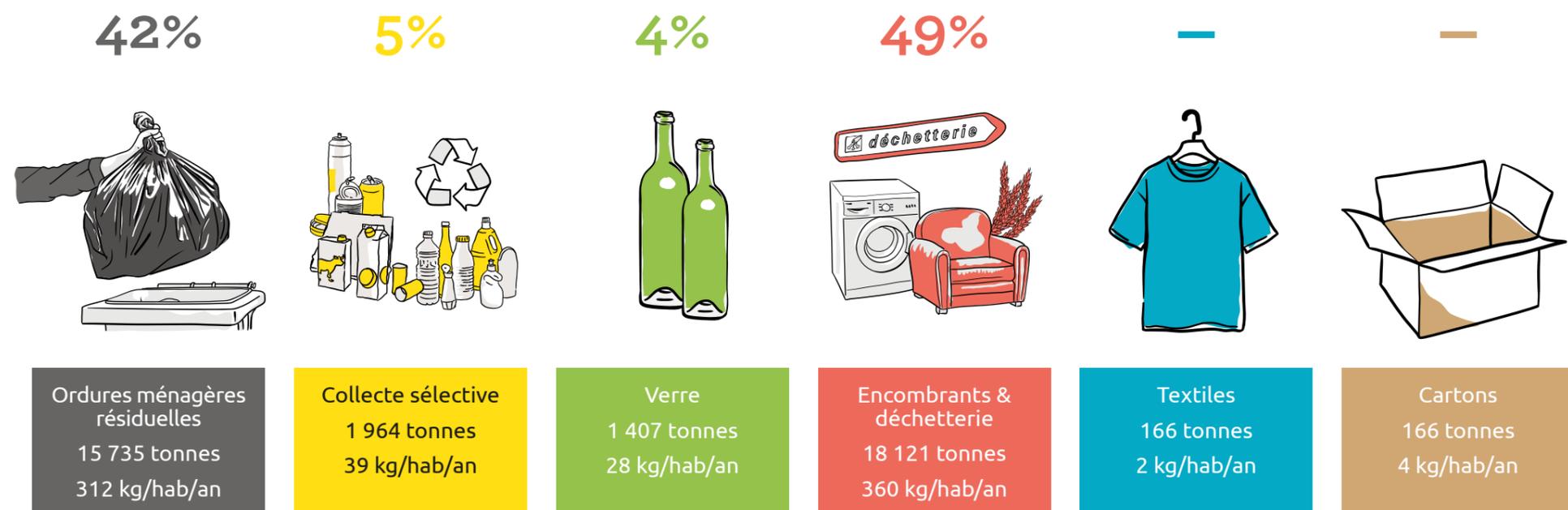
La production de déchets sur le territoire

Une majeure partie des déchets produits sur le territoire est actuellement incinérée (OMR). Il est à noter que la réglementation prévoit une augmentation importante la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui s'applique sur les centres d'incinération. Cette augmentation augmente par conséquent considérablement le coût du traitement des déchets incinérés (OMR).

Il est donc impératif de mettre en place des actions de prévention pour maîtriser les coûts de traitement à venir.

De plus, quasiment la moitié des déchets collectés par le service public sont des déchets issus des déchetteries : ces derniers représentent 49% du gisement de déchets.

Gisement total de déchets en 2022
37 519 tonnes - soit 745 kg/hab/an



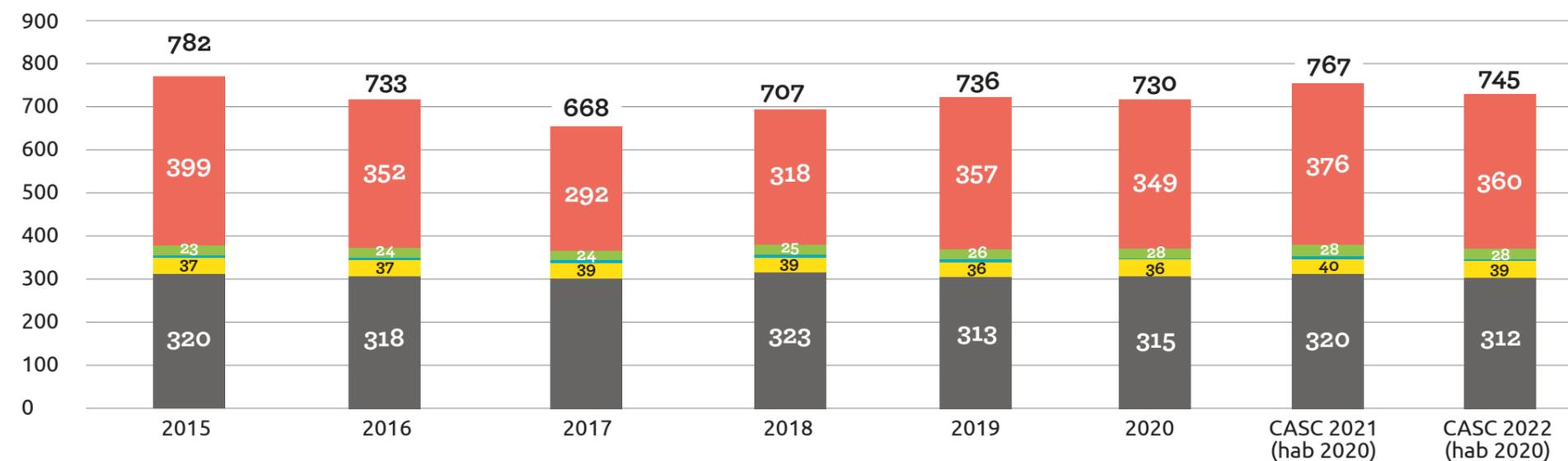
La production de déchets sur le territoire

L'évolution de la production des déchets et des performances de collecte entre 2015 et 2022

- On observe une évolution sur les DMA au global sur les 8 années étudiées. Au global, le tonnage des DMA a diminué de 0,6% entre 2015 et 2022.
- Le tonnage des ordures ménagères résiduelles a diminué de 1,9%. La collecte sélective (CS) a augmenté de 10,6% entre 2015 et 2022. Le tonnage du verre a quant à lui augmenté de manière significative avec une hausse de 25,1%.
- Le tonnage en déchetteries a diminué : de 5,8% de 2015 à 2022. La baisse notable des apports en déchetteries en 2017, s'explique par la diminution des gravats. En effet, les gravats (après sélection) ont été utilisés en couche de structure pour création d'un nouvel accès (Rapport d'activité 2017) et n'ont donc pas été comptabilisés.
- En kg/hab, la quantité de déchets a aussi diminué : en 2015 le tonnage collecté représentait 782 kg/hab, et en 2022 745 kg/hab ; soit une réduction de 4,8%. En kg/hab, les apports en déchetteries ont fortement diminué : en 2015 le tonnage collecté représentait 399 kg/hab, et en 2022 360 kg/hab ; soit une réduction de 9,8%.

En kg/habitant/an

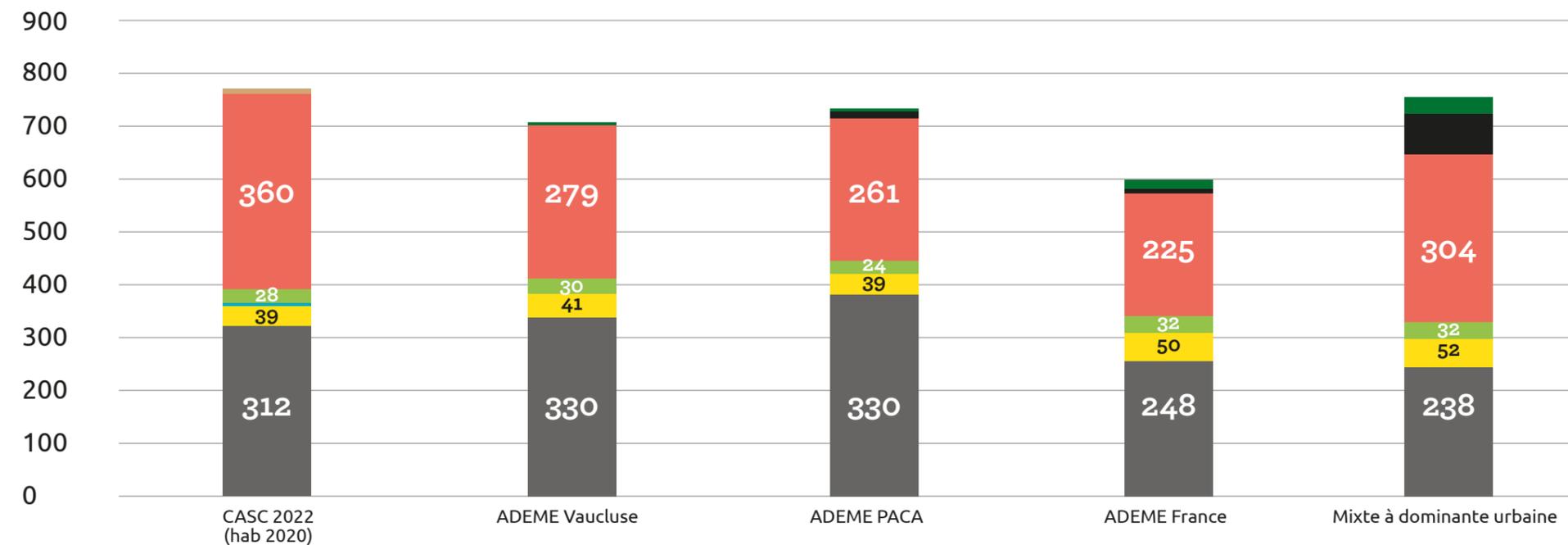
■ OMR ■ CS/DMR ■ Textiles, linge ■ Verre ■ Déchetteries ■ Cartons



La comparaison des performances de collecte des déchets avec des données référentielles

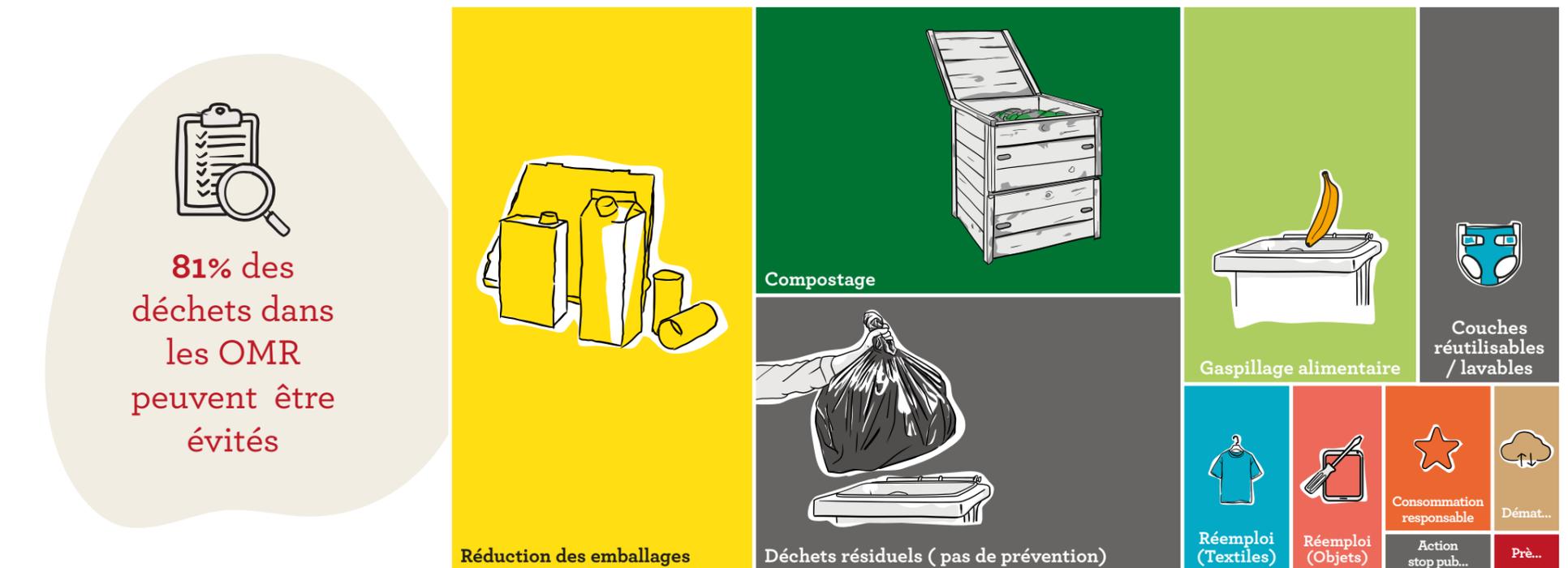
En kg/habitant/an

■ OMR ■ CS/DMR ■ Textiles, linge ■ Verre ■ Déchetteries ■ Encombrants à domicile ■ Cartons ■ Biodéchets



La composition des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Une campagne de caractérisation a été menée début 2023 afin de connaître précisément la composition des OMR des Sorgues du Comtat. Le schéma ci-dessous représente la part de déchets pouvant être évitée par différentes actions de prévention.



- Théoriquement, 81% du gisement des OMR peut faire l'objet d'actions de prévention. 19% sont des déchets résiduels pour lesquels aucune action de prévention n'est envisagée.
- L'axe de prévention de réduction des emballages est le levier de prévention le plus important (avant application du potentiel de réduction). En effet, il concerne 27% des déchets du gisement total, à savoir les emballages verre, papier, carton, métaux, films polyoléfiniques, les bouteilles en plastique...

- 2 axes de travail se dégagent concernant les biodéchets : 19% du gisement peut être destiné au compostage, 14% pourrait être évité dans le cadre d'une lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Le gisement de couches représente 9% du total. Une action de prévention pourrait être l'utilisation de couches lavables/réutilisables.
- Juste derrière les couches lavables, se positionne l'action du réemploi du textile (3%) et des objets (3%).

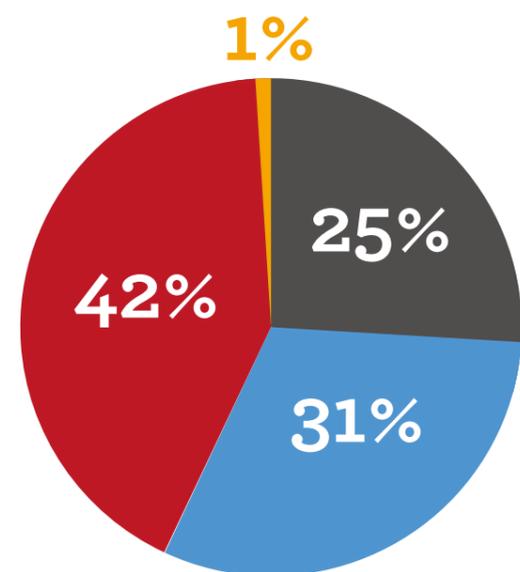
La production de déchets sur le territoire

La composition des Déchets Ménagers et Assimilés en fonction des typologies d'action de prévention

Sur l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés, les actions de prévention peuvent être déclinées sur trois niveaux :

- La réduction à la source (« source » sensu stricto) aux étapes de conception et fabrication des produits ;

- La réduction autour de l'achat (interaction entre offre et demande de produits plus « pauvres en déchets » et/ou moins toxiques et permettant de s'interroger sur le besoin).
- L'évitement de l'abandon (utilisation correcte, entretien, réparation) ou le détournement de produits en fin de vie hors des filières de gestion des déchets (don, réemploi...).



- Déchets résiduels (PAS DE PRÉVENTION)
- Actions de réduction autour de l'achat : réduction des emballages + gaspillage alimentaire + couches réutilisables/lavables + consommation responsable + prévention-limitation des déchets dangereux
- Actions d'évitement de l'abandon (lié au comportement avec le produit) : compostage + réemploi (textiles et objets)
- Action de réduction à la source : stop pub + dématérialisation

L'évolution de la production de déchets sans la mise en œuvre d'un PLPDMA

La population des Sorgues du Comtat augmente de 0,58% par an et la production de déchets diminue de -0,09% par an. Si aucun PLPDMA n'est mis en œuvre et que la population et la production de déchets continue à

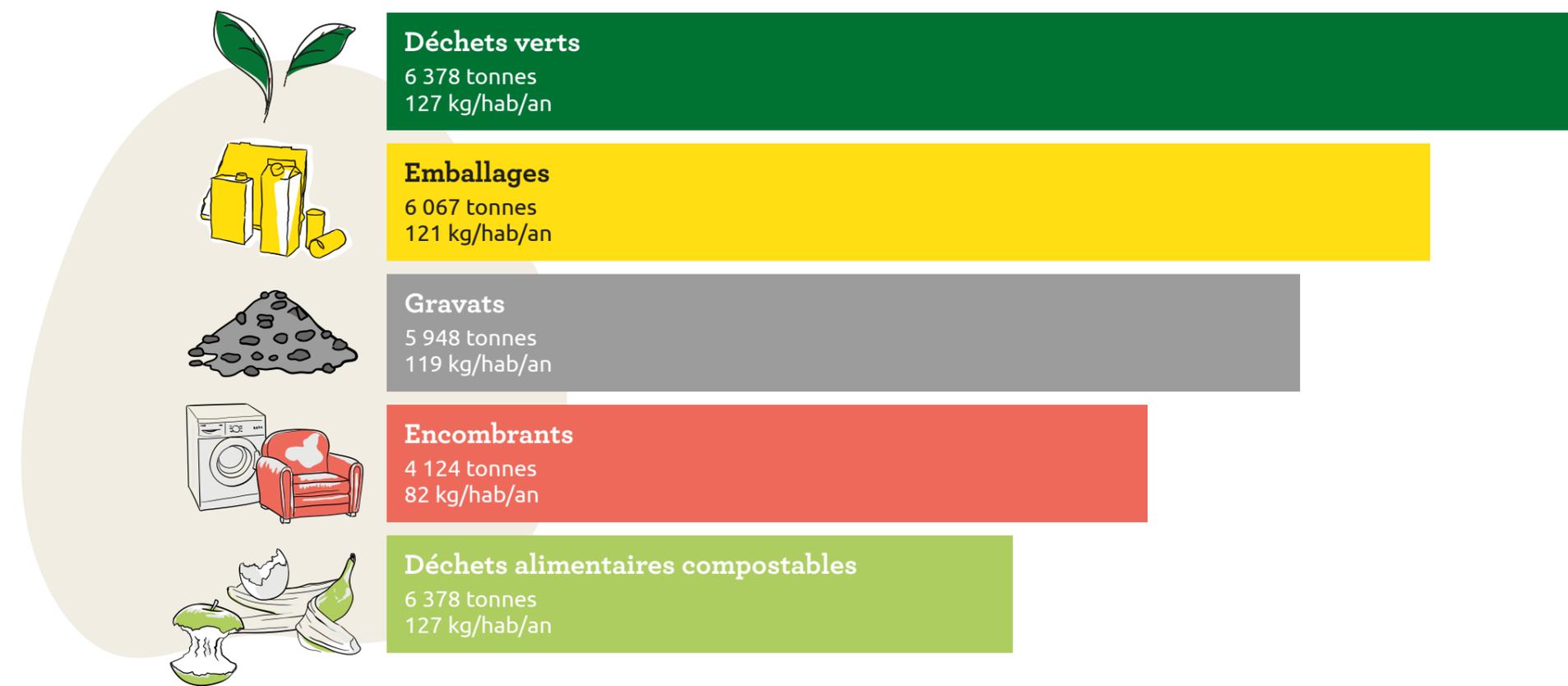
évoluer de la sorte, l'objectif régional de réduction de 10% ne pourrait pas être atteint.

La production de déchets sur le territoire

Les gisements d'évitement prioritaires

Quand on cherche à réduire les déchets, on n'observe plus ces derniers par flux mais par produit. En effet, on peut retrouver un même produit dans différents flux, par exemple les emballages se retrouvent dans les OMR mais aussi dans la collecte sélective, ou encore les Déchets Verts en déchetteries et dans les OMR. De plus, un même flux peut contenir

plusieurs produits qui peuvent être évités par des actions de prévention totalement différentes, par exemple dans les OMR, on peut retrouver des aliments gaspillés et des lingettes jetables, les deux actions qui visent à éviter ces déchets sont complètement différentes.



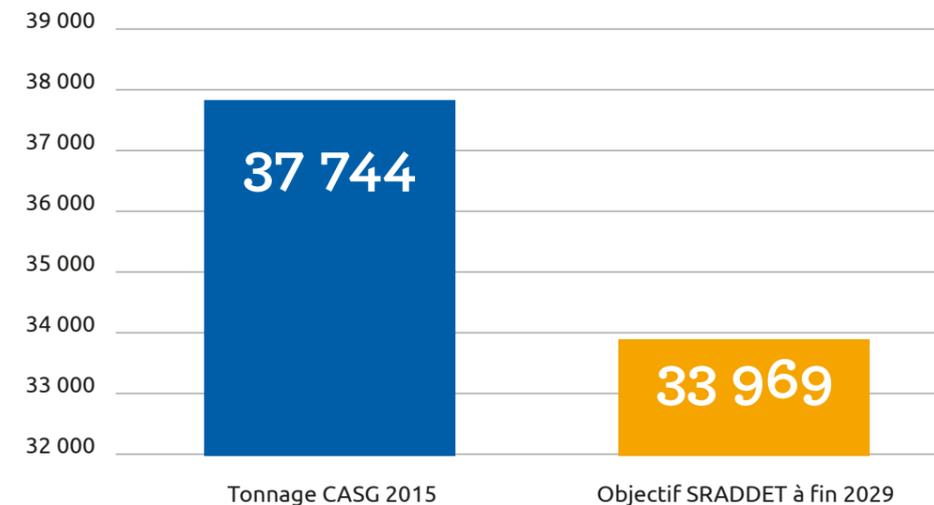
Les actions de prévention du PLPDMA vont cibler les gisements d'évitement présentés ci-dessus.

Quels objectifs pour les Sorgues du Comtat ?

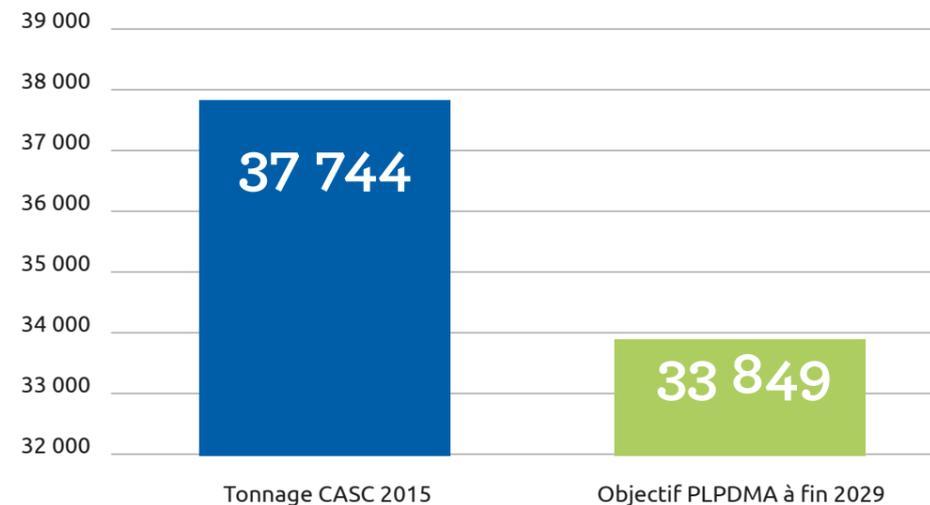
Les objectifs quantitatifs de ce premier PLPDMA doivent respecter les objectifs nationaux et régionaux (p.) définis d'une part par la loi AGECE, et d'autre part par le SRADDET, volet « déchets » de la Région Sud. L'objectif

de lu SRADDET de la Région Sud étant plus ambitieux, ce sera celui-ci qui sera appliqué au PLPDMA. Le PLPDMA des Sorgues du Comtat doit donc viser une réduction de 10% des DMA en tonnes par rapport à 2015.

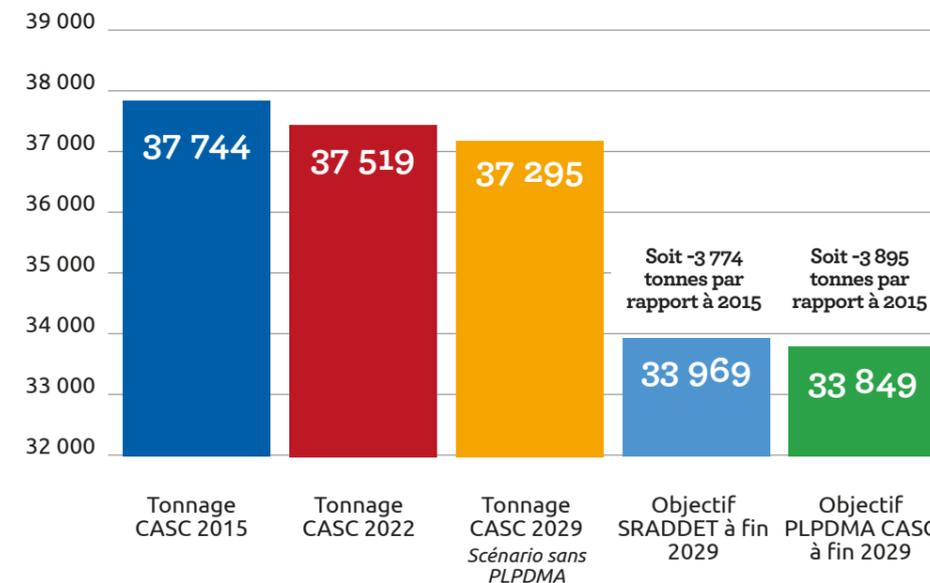
Objectif de réduction sur la base du SRADDET entre 2015 et 2029



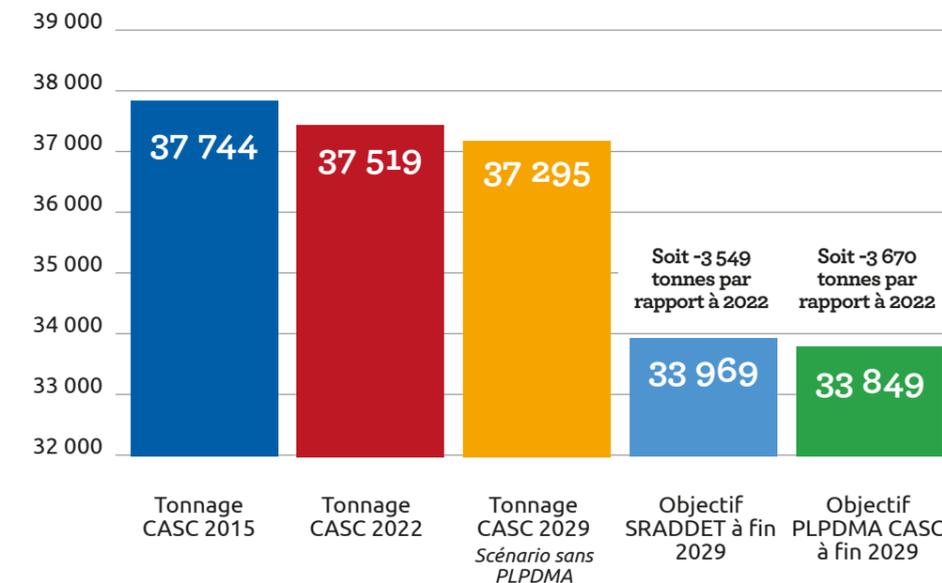
Objectif de réduction du PLPDMA de la CASC entre 2015 et 2029



Objectifs comparés entre 2015 et 2029



Objectifs par rapport à 2022



L'objectif du SRADDET volet « déchets » de la Région Sud est cependant trop ambitieux pour être atteint en seulement 2 ans (d'ici 2025). Pour atteindre cet objectif, avec une diminution linéaire des tonnages, le tonnage de la CASC aurait dû être de 35 060 tonnes en 2022, afin d'atteindre les 33 969 tonnes en 2025 (par rapport aux 37 744 tonnes de 2015).

L'objectif de réduction de 10% des tonnages, devra donc être atteint à la fin du programme, c'est-à-dire pour fin 2029. Cependant, les Sorgues du Comtat visent une réduction de 3 670 tonnes de DMA dans leur PLPDMA. Cet objectif, plus ambitieux que l'objectif régional, a pour objectif d'accélérer la démarche de réduction des déchets sur le territoire.

Les objectifs de réduction du PLPDMA



Ordures ménagères résiduelles
- 2 041 tonnes

Déchets professionnels - 507 t

Déchets alimentaires et déchets verts - 745 t

Changement de comportement - 507 t

Déchets Ménagés Assimilés
-3 670 tonnes



Collecte sélective
- 152 tonnes

Déchets professionnels - 57 t

Changement de comportement - 95 t



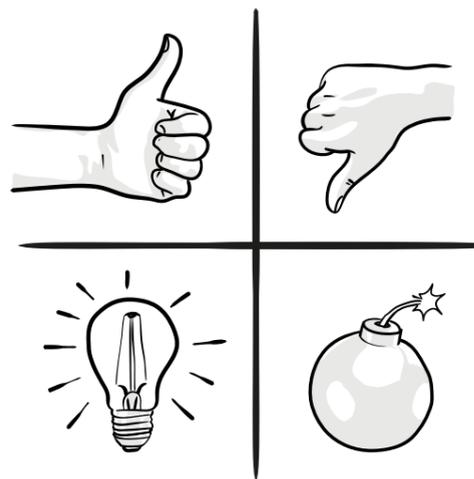
Déchetteries
- 1 477 tonnes

Déchets professionnels - 1075 t

Déchets verts - 174 t

Objets à réemployer / réparé jetés en déchetteries - 0,1 t

Changement de comportement - 228 t



LA MATRICE ATOUTS FAIBLESSES OPPORTUNITÉS MENACES (AFOM)

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2029

- 90% de résidences principales et 68% des ménages vivent dans le même logement depuis au moins 5 ans : communication pérenne et peu de renouvellement de biens mobiliers
- Des initiatives déjà engagées sur le territoire et des partenaires actifs : valoriser ce qui existe et étendre
- Une partie du budget attribuée à la prévention (équivalent à 2,14€/hab/an)
- Une étude sur les DAE est en cours sur le territoire : projet de redevance spéciale puis à terme une étude d'opportunité sur la tarification incitative

- Adoption d'un PCAET et d'un contrat d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie circulaire » qui vont permettre de soutenir certains axes du PLPDMA
- La mise en place de la plateforme Factoryz : active mais peu utilisée
- Une équipe de prévention au sein de la CASC disposant de plusieurs agents mobilisables, sur des thématiques diversifiées
- Des actions de prévention bien ancrées : sensibilisation, ateliers...



Atouts



Faiblesses

- 32% des ménages sont composés d'une seule personne ; difficile à cibler et consommateurs d'emballages individuels
- Une population vieillissante
- Seulement 17% des salariés travaillent sur leur commune de résidence
- Situation dans une zone touristique, au cœur des PNR : du Mont Ventoux, du Luberon et des Alpilles : une fréquentation touristique notable et difficile à sensibiliser
- Peu de leviers incitatifs en place : pas de Redevance Spéciale, ni de Tarification Incitative

- Encore trop peu de limitation des professionnels en déchetteries (difficulté à différencier l'apport de particulier et de professionnel)
- Les contenants (bacs) sont trop volumineux et pas toujours adaptés pour les OMR
- Une stabilisation des DMA (-0,6%). L'objectif de réduction des DMA inscrit dans le SRADDET volet « déchets » de la Région Sud de -10% de gisement entre 2015 et 2025 est très ambitieux

- La réglementation encadre et fixe des objectifs sur la prévention des déchets (Loi TECV, Loi AGECE, Code l'Environnement)
- La prévention dans l'air du temps et médiatisée : les pratiques zéro déchet deviennent de plus en plus tendance (« repair café, jardins partagés, DIY, achat de 2nd main... »)

- Collectivités voisines telles que le Grand Avignon qui travaille sur son PLPDMA, et certaines collectivités qui l'ont déjà mis en place comme la COVE – possibilité de coordonner la communication et d'organiser des actions communes
- Le SIDOMRA : un syndicat de traitement moteur, mais qui pourrait amplifier la communication sur les actions de prévention menées (compostage)

Opportunités



Menaces

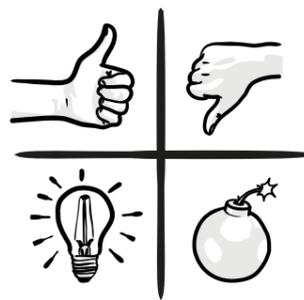


- La crise sanitaire : restaurants ayant mis en place la « vente à emporter » et donc la production d'emballages jetables ET commerces fermés donc commande en ligne croissante et augmentation de la production d'emballages cartons et plastiques
- L'augmentation des coûts, notamment du matériel

- Les acteurs économiques peu connus et donc peu mobilisés par le service de prévention des déchets dans le cadre des actions de prévention des déchets
- Un taux de croissance de 7% sur les dernières années (+0,58% par an) : une population en augmentation rendant plus difficile l'atteinte des objectifs de diminution sur le gisement

Diagnostic

Le diagnostic constitue le fondement sur lequel il est nécessaire de s'appuyer pour la définition des objectifs du PLPDMA et de son programme d'actions. Plusieurs sources de données ont été confrontées



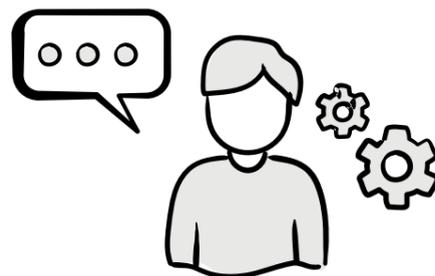
La Matrice AFOM

(Atouts/Faiblesses internes du projet, Opportunités/Menaces externes du territoire) ;



L'identification

des gisements d'évitement prioritaires de produits/déchets sur lesquels faire porter les actions de prévention ;



La concertation

avec les acteurs du territoire sur les actions envisageables dans le cadre du futur programme d'actions.

La gouvernance

Cinq instances ont été mobilisées pour l'élaboration du PLPDMA.

L'équipe projets

- Participe à l'élaboration du PLPDMA
- Assure le suivi et l'animation du PLPDMA

La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)

- Co-construction du programme d'actions
- Avis sur le projet de PLPDMA et évaluation annuelle

Les ateliers thématiques

- Co-construction des actions

Le Bureau Communautaire

- Valide le PLPDMA

Le Conseil Communautaire

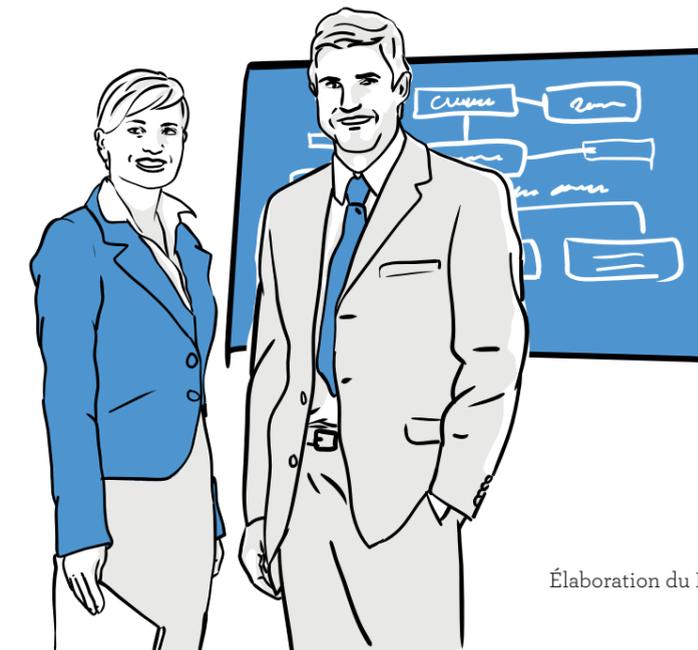
- Valide le PLPDMA

L'équipe projet continuera à être mobilisée durant les 6 ans de mise en œuvre.

La CCES sera mobilisée chaque année pour l'évaluation du PLPDMA.

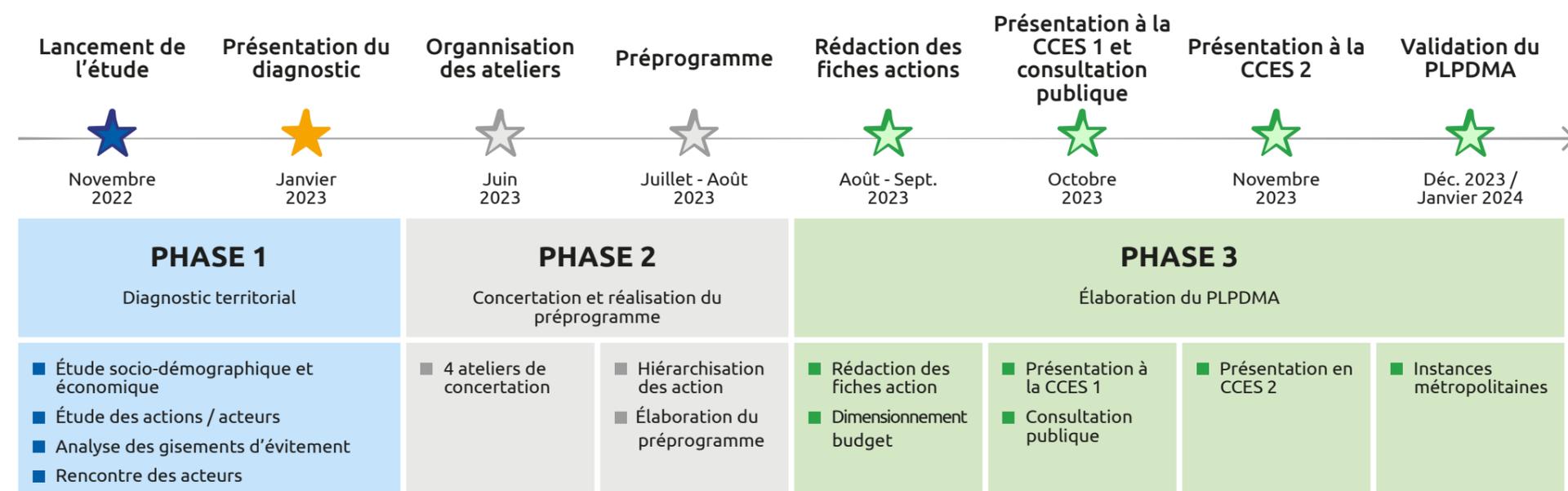
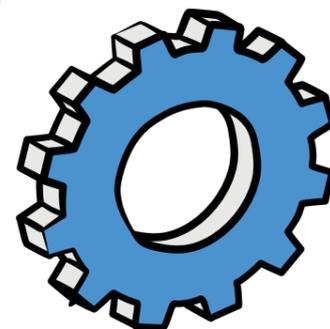
La CCES du PLPDMA des Sorgues du Comtat est une instance de consultation et d'échanges, réunit les principaux acteurs de la prévention des déchets sur le territoire des Sorgues du Comtat. Sont présents, les élus locaux, des représentants de l'Etat et de la collectivité, des représentants des institutions et des représentants de la société civile.

La CCES donne son avis aux différentes étapes clés de la procédure de révision et se réunit également une fois par an, lors du bilan annuel du PLPDMA.



Le processus d'élaboration du programme

Le projet de PLPDMA s'est construit en un peu plus d'un an. La phase de diagnostic territorial a donné suite à une phase de concertation, au travers la création de la CCES et de l'animation de 4 ateliers de concertation. Ensuite, les fiches actions et le document de PLPDMA ont été rédigés.



La création des actions du programme a suivi le processus suivant :

- Identification des gisements de prévention prioritaires
- Organisation d'ateliers thématiques pour la co-construction d'actions avec les acteurs concernés
- Hiérarchisation des actions coconstruites pour la sélection des actions jugées prioritaires
- Rédaction des fiches actions détaillées

4 ateliers ont été organisés avec des acteurs locaux.



L'accompagnement des professionnels

- 13 juin 2023
- 8 participants

Le réemploi

- 13 juin 2023
- 13 participants

Le gaspillage alimentaire en restauration collective

- 14 juin 2023
- 12 participants

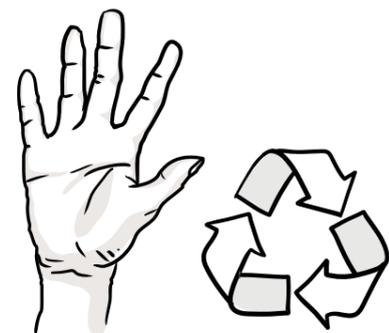
Le gaspillage alimentaire en restauration collective

- 14 juin 2023
- 13 participants

Les 7 axes stratégiques du programme

Sur la base de l'analyse des enjeux de prévention des déchets et les propositions d'actions des partenaires potentiels la CA des Sorgues du Comtat a retenu 7 axes stratégiques pour son programme d'actions.

Ces 7 axes visent à réduire la quantité de DMA pris en charge par la CA des Sorgues du Comtat. Ces axes ont pour objectif d'éviter 3 670 tonnes de déchets, ce qui équivaut à une réduction de 73 kg/habitant/an, par an d'ici la fin du programme, en 2029.




AXE 1
Être exemplaire en matière de prévention des déchets
■ Non quantifiable



AXE 2
Faire de la sensibilisation sur la prévention des déchets une priorité
■ - 95 tonnes, soit -1,9 kg/hab



AXE 3
Adapter les limites du service public
■ - 95 tonnes, soit -1,9 kg/hab



AXE 4
Réduire, trier et valoriser les produits de cuisine et de jardin
■ - 919 tonnes, soit -18,3 kg/hab



AXE 5
Mettre l'accent sur le réemploi et la réparation
■ - 0,1 tonnes, soit -0,0 kg/hab



AXE 6
Réduire les déchets des entreprises et du BTP
■ Non quantifiable



AXE 7
Réduire les déchets abandonnés sur le territoire
■ Non quantifiable

Les actions du PLPDMA

Le plan d'action pluriannuel est composé de 7 axes stratégiques, qui sont déclinés en 16 actions dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans les fiches actions. Les actions précisent des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Le coût du PLPDMA sur les 6 ans (coûts humains compris) est d'environ 1 705 000 € ; cela représente un **coût moyen annuel d'environ 285 000 €**.

AXE	N°	ACTION	Potentiel de réduction en tonnes	Moyens à mettre en œuvre	Coût de traitement évité
AXE 1 Être exemplaire en matière de prévention	1	Établir un diagnostic des déchets des administrations publiques	0,0	0,9 ETP 10 k€	0 k€
	2	Travailler en interne sur la prévention des déchets	0,0		
AXE 2 Faire de la sensibilisation sur la prévention des déchets une priorité	3	Mener des actions phares de sensibilisation sur la thématique de la prévention des déchets	95,3	2 ETP 66 k€	39 k€
	4	Donner de la visibilité à la prévention des déchets dans les événements et les manifestations locales	0,0		
AXE 3 Adapter les limites du service public	5	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	563,6	7,8 ETP 153 k€	817 k€
	6	Optimiser le service de collecte	788,7		
	7	Diminuer les apports en déchetteries	1 303,1		
AXE 4 Réduire, trier et valoriser les produits de cuisine et de jardin	8	Lutter contre le gaspillage alimentaire	0,0	7,5 ETP 400 k€	543 k€
	9	Développer le compostage individuel et partagé	745,6		
	10	Sensibiliser à la gestion insitu des déchets de jardin	173,7		
AXE 5 Mettre l'accent sur le réemploi et la réparation	11	Sensibiliser les habitants au réemploi et à la réparation	0,0	1,6 ETP 156 k€	0 k€
	12	Créer une synergie avec les acteurs du réemploi et de la réparation	0,1		
AXE 6 Réduire les déchets des entreprises et du BTP	13	Accompagner les commerces et les entreprises sur la prévention des déchets	0,0	1 ETP 35 k€	0 k€
AXE 7 Réduire les déchets abandonnés sur le territoire	14	Lutter contre les dépôts sauvages	0,0	3,2 ETP 45 k€	0 k€
	15	Réduire les déchets diffus dans la nature et sensibiliser les publics à la préservation de l'environnement	0,0		
	16	Travailler sur les déchets diffus dans les espaces publics	0,0		
TOTAL			3670 Tonnes	24 ETP 865 k€	1399 k€

Le coût de traitement évité est basé sur le coût traitement des déchets OMR à la tonne de 2022 pour l'ensemble des actions, à l'exception de la fiche-action « Diminuer les apports en déchetteries » qui est basée sur le coût de traitement des déchets issus des déchetteries de 2022.
(Source : Matrice ComptaCoût des Sorgues du Comtat 2022). Le coût de traitement évité est donc une estimation par rapport aux coûts de traitement actuels.

Planning de réalisation

AXE	N°	ACTION	2024	2025	2026	2027	2028	2029
AXE 1 Être exemplaire en matière de prévention	1	Établir un diagnostic des déchets des administrations publiques						
	2	Travailler en interne sur la prévention des déchets						
AXE 2 Faire de la sensibilisation sur la prévention des déchets une priorité	3	Mener des actions phares de sensibilisation sur la thématique de la prévention des déchets						
	4	Donner de la visibilité à la prévention des déchets dans les événements et les manifestations locales						
AXE 3 Adapter les limites du service public	5	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets						
	6	Optimiser le service de collecte						
	7	Diminuer les apports en déchetteries						
AXE 4 Réduire, trier et valoriser les produits de cuisine et de jardin	8	Lutter contre le gaspillage alimentaire						
	9	Développer le compostage individuel et partagé						
	10	Sensibiliser à la gestion insitu des déchets de jardin						
AXE 5 Mettre l'accent sur le réemploi et la réparation	11	Sensibiliser les habitants au réemploi et à la réparation						
	12	Créer une synergie avec les acteurs du réemploi et de la réparation						
AXE 6 Réduire les déchets des entreprises et du BTP	13	Accompagner les commerces et les entreprises sur la prévention des déchets						
AXE 7 Réduire les déchets abandonnés sur le territoire	14	Lutter contre les dépôts sauvages						
	15	Réduire les déchets diffus dans la nature et sensibiliser les publics à la préservation de l'environnement						
	16	Travailler sur les déchets diffus dans les espaces publics						

Le suivi

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. Mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- Pour en mesurer l'état d'avancement,
- Afin d'en apprécier ses impacts réels,
- Afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Pour rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Les indicateurs globaux

L'ADEME a mis au point onze indicateurs pour suivre l'atteinte des objectifs stratégiques dans le cadre de programmes contractuels, les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Afin de maintenir une certaine cohérence avec les indicateurs préconisés à l'échelle nationale précédemment, les indicateurs du PLPDMA de la CA des Sorgues du Comtat reprennent certains de ces indicateurs. Il est proposé les 5 indicateurs globaux suivants, qui seront suivis annuellement :

- Le taux d'évolution des DMA en tonnes (en % depuis 2015),
- Le taux d'évolution des DMA en kg/hab/an (en % depuis 2015),
- Le taux d'évolution des déchets en déchetterie en tonnes (en % depuis 2015),
- Le nombre de personnes sensibilisées (par action),
- Le nombre d'ETP de l'équipe projet,
- Le budget annuel alloué au PLPDMA.

Le dispositif d'évaluation doit être simple pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage et doit faire appel à des indicateurs communs et partagés avec les autres démarches territoriales de prévention afin de pouvoir bénéficier de comparaisons.

Le dispositif d'évaluation ainsi proposé s'inscrit dans ces principes en accord avec les recommandations de l'ADEME. Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme lui-même,
- Des indicateurs pour chacune des actions.



FICHE ACTION 1 - Établir un diagnostic déchets des administrations publiques

GÉNÉRALITÉS

Gisement impacté

Tous les déchets produits par les services des Sorgues du Comtat.

Public ciblé

L'ensemble des responsables des achats des services de la collectivité et de ses communes membres, des autres structures publiques ou administrations du territoire, les élus, les agents, les fournisseurs.

Zone ciblée

Les administrations publiques.

Objectif général

- Mieux connaître la production des déchets au sein des administrations, afin de pouvoir mener des actions "correctrices"
- Réduire les déchets des administrations et des structures publiques du territoire en agissant à la source dès la définition du besoin en tenant compte de toutes les étapes liées à l'acte d'achat et réduire l'impact environnemental et social des achats en achetant moins et le cas échéant en achetant "mieux".

Contexte

D'après l'ADEME, 5 à 15% des déchets du territoire sont produits par les acteurs publics, ce qui veut dire que pour les Sorgues du Comtat, à minima 1 933 tonnes de déchets sont produites par les structures publiques chaque année. Il paraît important d'avoir une connaissance plus approfondie sur la production de déchets des acteurs publics.

Enfin, l'acceptation du changement passe par la compréhension des enjeux, des bénéfices individuels et collectifs à tous les niveaux. Ainsi l'ensemble du personnel doit être sensibilisé à la prévention des déchets. Ils doivent ainsi être convaincus de l'intérêt de la démarche et pouvoir porter ce message en interne. La sensibilisation de tous les acteurs est donc une étape essentielle pour créer une base solide à la démarche d'éco-exemplarité.

DÉTAIL DE L'ACTION

1 - Mieux connaître la production des déchets au sein des administrations

Réaliser un diagnostic de la production de déchets de la CASC et mettre en place un plan d'actions qui va découler des résultats du diagnostic.

a) Diagnostic

- Vérifier la conformité à la réglementation avec la loi LTECV et AGECE (zéro emballage dans la commande publique...)
- Identifier les principaux flux de déchets produits par la CASC et leur méthode de traitement actuelle
- Identifier les flux insuffisamment valorisés au regard de la hiérarchie de traitement et les causes de cette insuffisance (avec la prévention en priorité, absence de moyen de traitement, moyen de traitement saturé, absence d'exutoire adapté, coût des autres traitement trop élevé, ...)
- Réaliser des études de faisabilités sur des solutions pour améliorer la valorisation de flux sélectionnés en tenant compte des problématiques associées aux détournements de flux (sous-alimentation des installations de traitement)
- Diffuser les résultats du diagnostic

b) Plan d'action

Mettre en place des actions qui vont découler des résultats du diagnostic, par exemple :

- mettre en place une zone de réemploi du matériel informatique et du mobilier de la collectivité
- mettre en place une charte des achats durables
- etc...

Mener au moins une nouvelle action par an.

2 - Identifier des référents "éco-exemplarité" dans chaque service

- Former les référents à la prévention des déchets : l'occasion de coconstruire des actions avec les agents afin d'identifier les freins et les leviers pour mener à bien les actions de prévention.

TYPE D'INDICATEUR	DESSCRIPTIF DE L'INDICATEUR	DONNÉES PRÉVISIONNELLES						TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
RÉALISATION (Activité)	Nombre de diagnostic effectués	1	1	1	1	1		5
	Nombre d'actions "correctrices" mises en place à la suite des diagnostics		1	1	1	1		4
PARTICIPATION	Nombre de référents "éco-exemplarité" formés	6	6	6	6	6	6	6
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en tonnes)	-	-	-	-	-	-	/
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en kg/hab/an)	-	-	-	-	-	-	/

	PARTENAIRES	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATÉRIEL	AUTRE
1	Fournisseurs et sous-traitants					
2	Organismes de formations					
3	Services de la CASC					

POTENTIEL DE RÉDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)	MOYENS EXTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)
Non-quantifiable	0,5 ETP	0,0 k €

FICHE ACTION 2 - Travailler en interne sur la prévention des déchets

GÉNÉRALITÉS

Gisement impacté

Tous les déchets produits par les services des Sorgues du Comtat.

Public ciblé

L'ensemble des responsables des achats des services de la collectivité et de ses communes membres, des autres structures publiques ou administrations du territoire, les élus, les agents, les fournisseurs.

Zone ciblée

Les administrations publiques.

Objectif général

- Réduire les déchets des administrations et des structures publiques du territoire en agissant à la source dès la définition du besoin en tenant compte de toutes les étapes liées à l'acte d'achat et réduire l'impact environnemental et social des achats en achetant moins et le cas échéant en achetant "mieux"
- Sensibiliser les élus à l'enjeu de la prévention des déchets
- Donner des bases solides aux agents et aux élus pour permettre aux services des Sorgues du Comtat d'être exemplaire en matière de prévention des déchets

Contexte

Sur le territoire se trouvent 1 820 entreprises dont 10% mènent une activité dans le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Le secteur public est donc bien représenté sur le territoire.

D'après l'ADEME, 5 à 15% des déchets du territoire sont produits par les acteurs publics, ce qui veut dire que pour les Sorgues du Comtat, à minima 1 933 tonnes de déchets sont produites par les structures publiques chaque année.

La prévention des déchets des collectivités nécessite une réflexion intégrée dès l'achat, impliquant la remise en cause éventuelle des modes de fonctionnement et d'utilisation des biens et services et la prise en compte de la fin de vie des produits.

Enfin, l'acceptation du changement passe par la compréhension des enjeux, des bénéfices individuels et collectifs à tous les niveaux. Ainsi l'ensemble du personnel doit être sensibilisé à la prévention des déchets. Ils doivent ainsi être convaincus de l'intérêt de la démarche et pouvoir porter ce message en interne. La sensibilisation de tous les acteurs est donc une étape essentielle pour créer une base solide à la démarche d'éco-exemplarité.

DÉTAIL DE L'ACTION

1 - Sensibiliser et former les agents et les élus

- Former les agents et les élus de façon confondue, permettant de leur donner une base de connaissances commune
- Sélectionner une nouvelle thématique spécifique par an : la réglementation, la dématérialisation, la réparation...

2 - Travailler avec la commande publique pour des achats éco-responsables (ex. issus du marché de l'occasion)

- Partager les connaissances concernant les clauses déchets des marchés publics
- Créer du lien entre le service des marchés publics et les autres services
- Organiser des formations aux achats durables à destination du service achat public et des communes

Formation ouverte aux communes.

Organisme formateur : Ademe par exemple ("Engager une démarche d'achat public durable - Initiation").

3 - Équiper les élus et les agents avec du matériel permettant de réduire les déchets (gourdes, fontaines à eau, mugs, etc.)

- Encourager à l'emploi de matériel réutilisable

4 - Communiquer en interne et en externe sur les actions mise en place par les agents des Sorgues du Comtat

- Diffuser des messages de prévention, mettant en évidence les gestes et les bénéfices individuels et collectifs au moyen des outils de communication interne de la collectivité
- Valoriser régulièrement les actions menées par des agents/services à travers les outils de communication interne et externe
- Communiquer sur des indicateurs "chocs" (consommation de papier, consommation de fournitures ...)

TYPE D'INDICATEUR	DESSCRIPTIF DE L'INDICATEUR	DONNÉES PRÉVISIONNELS						TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
RÉALISATION (Activité)	Nombre d'équipements réutilisables installés et/ou distribués	60	60	10	10	10	10	160
	Nombre de communication effectuées		1	1	1	1	1	5
PARTICIPATION	Nombre d'élus ayant participé à une formation sur la prévention des déchets	47	47	47				47
	Nombre d'agents formés	66	66	66	15	15	15	66
	Nombre d'agents du service achat formés	2						2
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en tonnes)	-	-	-	-	-	-	/
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en kg/hab/an)	-	-	-	-	-	-	/

	PARTENAIRES	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATÉRIEL	AUTRE
1	Communes					
2	Service achat de la CASC					
3	Service communication de la CASC					
4	Fournisseurs, prestataires et sous-traitants					

POTENTIEL DE RÉDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)	MOYENS EXTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)
Non-quantifiable	0,4 ETP	10,0 k €

FICHE ACTION 3 - Mener des actions phares de sensibilisation sur la thématique de la prévention des déchets

GÉNÉRALITÉS

Gisement impacté

Tous les flux de déchets issus de la consommation des ménages.

Public ciblé

Les ménages.

Zone ciblée

L'ensemble du territoire.

Objectif général

Valoriser les actions existantes portant sur la réduction des déchets afin de sensibiliser les habitants et d'encourager le changement de pratiques et de comportements pour réduire leur production de déchets.

Contexte

Sur l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés, 557 kg/hab/an de déchets qui pourraient être évités.

Selon l'ADEME :

- Près de 9 Français sur 10 déclarent avoir déjà entendu parler de gestes ou d'actions pour réduire la quantité de déchets ménagers
- À peine 1 Français sur 2 déclare avoir déjà entendu parler de gestes ou d'actions de prévention qualitative
- Cette connaissance doit être étendue au-delà des gestes emblématiques (compostage, emballages...), et des pratiques encore marginales doivent être développées (achats de seconde main, couches lavables...)
- À travers la communication, il s'agit donc d'impulser une véritable culture de la prévention des déchets ainsi qu'un véritable passage à l'acte, ce qui implique des changements de comportement pour beaucoup d'acteurs, dont les citoyens (ex : achat de biens d'occasion vs achat de biens neufs)

DÉTAIL DE L'ACTION

1 - Mener des campagnes de communication ciblées par thématique de prévention des déchets

- Diffusion des outils comme les guides et partage des messages clés
- Thématiques envisagées : l'utilisation de textiles sanitaires lavables, limiter les bouteilles en plastique et les emballages, etc...

2 - Organiser un programme Famille Zéro Déchet

- Sélectionner les zones cibles et les canaux pour sélectionner les foyers témoins
- Sélectionner le prestataire accompagnant les familles
- Coconstruire un programme / calendrier avec l'animateur du programme
- Organiser des animations sur la prévention des déchets (minimum 5) : mettre en évidence les bénéfices individuels directs de la participation au stade de recrutement (notoriété, économies financières, confort de vie et de travail, etc.)
- Suivre et informer les foyers sur l'évolution de leur production de déchets
- Faire un événement de clôture avec tous les participants

3 - Expérimenter le "Oui pub"

Le Oui Pub permet d'aller davantage vers une publicité "voulue" que "subie".

- Mener une campagne de communication : émissions de radio, affichages sur les arrêts de bus, journaux municipaux et presse régionale, réunions publiques, etc.
- Travailler avec les enseignes et distributeurs de prospectus pour relayer l'information en mettant à disposition des habitants des autocollants en bout de caisse, ou via des distributions en boîtes aux lettres

TYPE D'INDICATEUR	DESSCRIPTIF DE L'INDICATEUR	DONNÉES PRÉVISIONNELLES						TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
RÉALISATION (Activité)	Nombre de communication effectuées	1	1	1	1	1	1	6
	Nombre de Parcours Zéro Déchet	1	1	1	1	1	1	6
	Nombre de Oui Pub distribué	2 380	1 904	1 190	714	714	238	7 141
PARTICIPATION	Nombre de personnes sensibilisées par le Parcours Zéro Déchet	21	32	42	53	63	74	285
	Nombre d'habitants sensibilisés*	5 455	5 726	5 924	5 846	5 867	5 887	2
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en tonnes)	15,9	31,8	47,7	63,54	79,4	95,3	/
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en kg/hab/an)	0,3	0,6	1,0	1,3	1,6	1,9	/

*Nombre de personnes sensibilisées au travers de l'ensemble des actions du PLPDMA.

	PARTENAIRES	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATÉRIEL	AUTRE
1	Service communication de la CASC					
2	Les agents de la collectivité					
3	Associations					
4	Lieux de rassemblement, type MJC					

POTENTIEL DE RÉDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)	MOYENS EXTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)
95 tonnes	1,2 ETP	36,4 k €

FICHE ACTION 4 - Donner de la visibilité à la prévention des déchets dans les événements et les manifestations locales

GÉNÉRALITÉS

Gisement impacté

Les déchets produits lors des événements.

Public ciblé

Les organisateurs d'événements privés et publics.

Zone ciblée

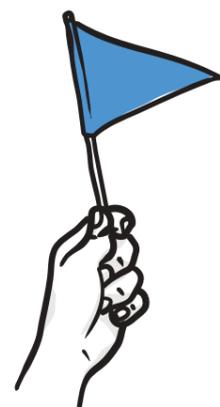
L'ensemble du territoire.

Objectif général

Inciter et faciliter une démarche éco-responsable auprès des organisateurs d'événements sur le territoire.

Contexte

La CA des Sorgues du Comtat est un territoire accueillant tout au long de l'année des touristes et des événements.



DÉTAIL DE L'ACTION

1 - Créer une charte d'engagement CASC pour favoriser les événements éco-responsables

- Dans un 1er temps : créer une charte des manifestations éco-responsables (utilisation de contenants lavables, pas de bouteilles plastiques, tri des biodéchets...)
- Dans un 2nd temps : communiquer sur l'existence de cette charte

2 - Mener des campagnes de sensibilisation dédiées aux touristes pendant la période estivale

Focus sur les lieux clés : Lac de Beaulieu, le Wave park...

- Tenir des stands d'animation / sensibilisation sur la thématique de la prévention des déchets

3 - Faire la promotion des événements éco-responsables ayant lieu sur le territoire

- Focus sur un événement éco-responsable par an

4 - Créer du lien avec les acteurs éco-responsables lors des événements

Coconstruire avec les organisateurs d'événements un annuaire d'acteurs locaux (et potentiels partenaires) ayant une démarche éco-responsable/zéro-déchet et qui pourraient intervenir lors des événements.

- Recenser les différents annuaires qui ont pu être fait
- Mettre à jour annuellement l'annuaire
- Diffuser cet annuaire aux organisateurs et le mettre en ligne

5 - Mettre à disposition un kit éco-manifestation

Achat de moyens matériels et techniques pour mise à disposition des organisateurs d'événements (ex. poubelles de collectes sélectives, éco-cups non datées, signalétique, documents, goodies responsables ex. pailles en bambou etc...)

Conditionner l'accès aux kits par l'engagement à la charte des événements éco-responsables.

TYPE D'INDICATEUR	DESSCRIPTIF DE L'INDICATEUR	DONNÉES PRÉVISIONNELS						TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
RÉALISATION (Activité)	Nombre d'événements éco-responsables mis en valeur	1	1	1	1	1	1	6
	Création d'une charte éco-responsable pour les événements	1						1
PARTICIPATION	Nombre de personnes ayant visionné les vidéos des événements éco-responsables	251	502	752	752	752	752	3762
	Nombre de personnes sensibilisées sur les stands	600	600	600	600	600	600	3 600
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en tonnes)	-	-	-	-	-	-	/
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en kg/hab/an)	-	-	-	-	-	-	/

	PARTENAIRES	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATÉRIEL	AUTRE
1	Service communication de la CASC					
2	Organisateurs d'événements					

POTENTIEL DE RÉDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)	MOYENS EXTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)
Non-quantifiable	0,8 ETP	29,5 k €

FICHE ACTION 5 - Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

GÉNÉRALITÉS

Gisement impacté

Flux collectés en porte-à-porte et en points d'apport volontaire.

Public ciblé

Les ménages, les non-ménages : professionnels, artisans et collectivité.

Zone ciblée

L'ensemble du territoire.

Objectif général

- Tarification plus proche du service rendu
- Réduction du volume de déchets présentés par les non-ménages
- Responsabilisation des producteurs dans la gestion de leurs déchets
- Réduction des coûts de gestion et de traitement

Contexte

Les Sorgues du Comtat ont toujours collecté historiquement les déchets des non-ménages sans seuil d'assimilation. Ainsi, se sont plus que les DMA qui sont collectés par le service public.



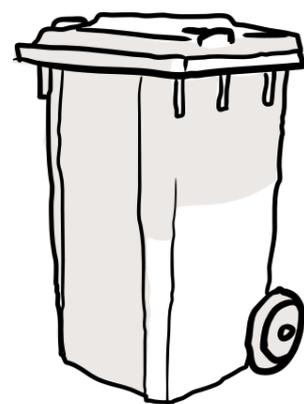
DÉTAIL DE L'ACTION

1 - Progressivement mettre en place la Redevance Spéciale pour les non-ménages

- Identification des gros producteurs de déchets présentés à la collecte en porte-à-porte
- Mise en place progressive de la RS
- Réflexion sur l'orientation des déchets de professionnels en déchetteries

2 - Mener une étude sur la mise en place de la Tarification Incitative

- Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place de la TI



TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	DONNÉES PRÉVISIONNELLES						TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
RÉALISATION (Activité)	Tonnage évité grâce à la mise en place de la RS		19	38	188	376	564	564
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en tonnes)	0	18,8	37,6	187,9	375,8	563,6	/
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en kg/hab/an)	0,0	0,4	0,7	3,7	7,5	11,2	/

	PARTENAIRES	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATÉRIEL	AUTRE
1	Responsables de zone d'activité					
2	Manageurs de centres-villes					
3	Chambres consulaires					
4	Prestataires privés de collecte					

POTENTIEL DE RÉDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)	MOYENS EXTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)
564 tonnes	4,0 ETP	150,0 k €

FICHE ACTION 6 - Optimiser le service de collecte

GÉNÉRALITÉS

Gisement impacté

Flux collectés en porte-à-porte.

Public ciblé

Les ménages.

Zone ciblée

L'ensemble du territoire.

Objectif général

Diminuer les tonnages collectés en porte-à-porte en poussant au changement de comportement via des contraintes sur les fréquences et les conditions de ramassage.

Focaliser le service public sur la collecte sur les déchets ménagers.

Contexte

Sur l'ensemble du territoire, le flux ordures ménagères ne fait pas l'objet d'un contrôle qualité rigoureux par les agents ou prestataires avant la collecte. Il en résulte une part importante de déchets inappropriés dans les ordures ménagères (biodéchets, encombrants, gros cartons, plastiques, etc.).

Le ramassage en C2, C3, C4 et C5 favorise encore plus ces mauvaises pratiques, c'est pour cela qu'il convient de diminuer les fréquences de collectes pour responsabiliser chaque usager. Avec le développement du tri à la source des biodéchets, une partie des déchets qui se trouvent actuellement dans les OMR va être détournée par la collecte des biodéchets ou par le compostage.

DÉTAIL DE L'ACTION

1 - Revoir la fréquence de collecte des OMR

Revoir la fréquence de collecte des OMR en fonction des besoins actuels

- Étude sur le taux de présentation des OMR
- Travail de refonte des circuits de collecte
- Réunion d'informations interne
- Communication auprès des usagers

2 - Refuser la collecte en porte-à-porte contenant des indésirables Ex. encombrants et des déchets verts

- Formation des agents de collecte (collectivité + prestataire) et des chefs d'équipe
- Mise à disposition d'un ambassadeur du tri pour le suivi des bacs non collectés
- Autocollants
- Campagne d'information générale (bailleurs et Grand Public)
- Encadrement plus stricte des prestataires de collecte en porte à porte

3 - Faire évoluer la collecte des déchets verts en porte à porte : tendre vers une massification du gisement

- Anticiper la communication auprès des habitants d'un même quartier pour optimiser la collecte
- Lancer une campagne d'information générale à destination du grand public pendant les deux périodes de tonte
- Travail interne avec les services de collecte pour optimiser le dispositif de collecte

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	DONNÉES PRÉVISIONNELS						TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
RÉALISATION (Activité)	Tonnage économisé par une réduction de la fréquence de collecte			645				644,6
	Tonnage économisé par une collecte plus stricte	7,2	14,4	72,0	115,2	144,0	144,0	144,0
PARTICIPATION	Nombre d'agents formés	56	56					56
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en tonnes)	7,2	14,4	716,6	759,9	788,7	788,7	/
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en kg/hab/an)	0,1	0,3	14,3	15,1	15,7	15,7	/

	PARTENAIRES	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATÉRIEL	AUTRE
1	Agents de collecte					

POTENTIEL DE RÉDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)	MOYENS EXTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)
789 Tonnes	3,1 ETP	2,0 k €

FICHE ACTION 7 - Diminuer les apports en déchetteries

GÉNÉRALITÉS

Gisement impacté

Déchets en déchetteries.

Public ciblé

Les ménages, les non-ménages : professionnels, artisans et collectivité.

Zone ciblée

L'ensemble du territoire.

Objectif général

Réduire les tonnages des déchetteries publiques du territoire.

Contexte

La CA des Sorgues du Comtat compte 2 déchetteries : l'une à Pernes et l'autre à Sorgues. Les déchetteries ont accueilli 18 968 tonnes de déchets en 2021, soit l'équivalent de 376 kg/hab. Actuellement, les particuliers ont jusqu'à 365 apports/an gratuits. Les professionnels sont aujourd'hui admis sur les déchetteries du territoire (moyennant une redevance de 30€/m3).

En France, sur les 218 millions de tonnes de déchets produites par les activités économiques, 213 millions de tonnes sont produites par le secteur du BTP, soit 76%. Les déchets du secteur du bâtiment et travaux publics, environ 20%-30% de ces déchets se retrouvent en déchetterie.

En 2021, 5 948 tonnes de gravats ont été déposées sur les déchetteries des Sorgues du Comtat.

DÉTAIL DE L'ACTION

1 - Réduire le nombre de passages autorisés en déchetteries

Revoir la fréquence de collecte des OMR en fonction des besoins actuels.

- Suivre plus précisément du nombre de passages en déchetteries pour les particuliers : analyse trimestrielle des usagers se rendant le plus souvent en déchetterie
- Limiter à 30 apports gratuits par an
- Rappeler la possibilité de compostage
- Informer les gros apporteurs de cette nouvelle limitation

2 - Créer un "bonus" exceptionnel permettant d'avoir une dérogation afin d'accéder aux déchetteries de manière plus régulière du à différentes situations

- Ajouter sur le site internet de la collectivité un espace pour faire la demande du bonus
- Les habitants pourront faire leur demande de dérogation sur internet
- Évolution du nombre de passages autorisés sur leur carte de déchetterie pour une période donnée
- Dérogations possibles notamment lors de : déménagement, aménagement, travaux, rénovations...

3 - Former et accompagner les agents de déchetteries aux actions du PLPDMA

- Les agents de déchetteries sont en contact direct avec les usagers des déchetteries du territoire
- Une fois formés, ils seront dans la capacité de mieux orienter les usagers, notamment vers le réemploi pour les articles qui en ont la possibilité
- Les accompagner sur le contrôle des passages autorisés

TYPE D'INDICATEUR	DESSCRIPTIF DE L'INDICATEUR	DONNÉES PRÉVISIONNELLES						TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
RÉALISATION (Activité)	Diminution du nombre de passages en déchetteries	55	110	549	878	1 097	1 646	1 646
	Même diminution en tonnage	8	15	76	121	152	228	6228
	Diminution de la quantité de déchets professionnels accepté en déchetteries	215	430	538	645	860	1 076	1076
PARTICIPATION	Nombre d'agents formés aux actions du PLPDMA	18	18					18
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en tonnes)	222,7	445,4	613,6	766,7	1 012,1	1 303,1	/
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en kg/hab/an)	4,4	8,9	12,2	15,3	20,2	26,0	/

	PARTENAIRES	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATÉRIEL	AUTRE
1	Agents de déchetteries					
2	Différents services de la CASC					
3	Formateurs					

POTENTIEL DE RÉDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)	MOYENS EXTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)
1 303 Tonnes	0,7 ETP	1,0 k €

FICHE ACTION 8 - Lutter contre le gaspillage alimentaire

GÉNÉRALITÉS

Gisement impacté

Les déchets alimentaires consommables.

Public ciblé

Les agents de la restauration, les enseignants, les élèves et les ménages.

Zone ciblée

Les ménages, les établissements scolaires et les restaurants commerciaux.

Objectif général

Accompagner les structures liées à l'alimentation dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Contexte

Le gaspillage alimentaire correspond à 14% du gisement d'Ordures Ménagères Résiduelles sur les Sorgues du Comtat, soit 45 kg/hab/an.

L'ADEME indique que le gaspillage alimentaire représente 120g par élève par repas pour les primaires et 185g par élève pour les collèges et lycées.

Le réseau REGALim est très actif au sein de la région PACA, mais aucun acteur des Sorgues du Comtat ne participe à ce réseau. REGALim vise à regrouper tous les acteurs régionaux engagés dans la lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires : production, transformation, distribution, consommation. Il a pour vocation de valoriser les actions existantes mais également de les faire essaimer et d'en impulser de nouvelles, pour lutter collectivement contre les pertes et gaspillages alimentaires. Les échanges, les partages d'expérience et la coopération sont au cœur du réseau.

DÉTAIL DE L'ACTION

1 - Participer activement au réseau REGALim

Plateforme collaborative où la collectivité peut trouver : une liste d'acteurs, des actualités, des documents (études, livrables, guides...), un agenda et des événements.

- Communiquer sur le réseau REGALim, ainsi que sur les outils et les bonnes pratiques découverts sur la plateforme
- Encourager les acteurs du territoire à rejoindre le réseau : actuellement aucun acteur des Sorgues du Comtat fait partie de ce réseau

2 - Organiser des rencontres avec les établissements scolaires sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire

- Organiser des rencontres afin de rassembler les acteurs clés pour lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective : cuisiniers, élèves, parents...
- Avoir, si possible, au sein de chaque établissement un "réfèrent gaspillage alimentaire" pour favoriser la communication avec le personnel de l'établissement et les convives
- Encourager les écoles à associer lutte contre le gaspillage alimentaire à d'autres sujets (sport, mathématiques...) : communiquer avec les professeurs des écoles sur ce sujet

3 - Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire

- Effectuer des campagnes de sensibilisation et disséminer des outils ou ressources pour faire évoluer les comportements
- Animer des ateliers sur la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des établissements scolaires
- Créer un livret avec des recettes de cuisine anti-gaspi

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	DONNÉES PRÉVISIONNELS						TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
RÉALISATION (Activité)	Nombre de structures participant au réseau REGALim	5	5	5	10	10	20	20
	Nombre de rencontres organisées	1	1	1	1	1	1	6
	Nombre de stands tenus	10	10	10	10	10	10	60
	Nombre d'animations en établissements scolaires	20	20	20	20	20	20	120
PARTICIPATION	Nombre de personnes sensibilisées sur les stands	600	600	600	600	600	600	3 600
	Nombre d'élèves sensibilisés	500	500	500	500	500	500	3 000
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en tonnes)	-	-	-	-	-	-	/
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en kg/hab/an)	-	-	-	-	-	-	/

	PARTENAIRES	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATÉRIEL	AUTRE
1	Direction communication					
2	Établissements scolaires					
3	Région					

POTENTIEL DE RÉDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)	MOYENS EXTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)
Non-quantifiable	1,0 ETP	39,5 k €

AXE 4 - Réduire, trier et valoriser les produits de cuisine et de jardin

FICHE ACTION 9 - Développer le compostage individuel et partagé

GÉNÉRALITÉS

Gisement impacté

Les biodéchets : produits de jardin (déchets verts) et produits alimentaires.

Public ciblé

Les agents de la restauration, les enseignants, les élèves et les ménages.

Zone ciblée

L'ensemble du territoire.

Objectif général

Promouvoir les pratiques de compostage, afin de réduire les quantités de biodéchets produites sur le territoire.

Contexte

Le gisement d'évitement pour le compostage est le plus important, ce qui en fait une action prioritaire. Les biodéchets compostables représentent 180 kg/hab/an en 2021, soit 19% des OMR, et 23% de l'ensemble des DMA. En effet, les éléments compostables se trouvent dans les OMR (déchets alimentaire compostables et déchets verts), mais aussi en apports de déchets verts en déchetteries. Réduire ce flux par le compostage permettrait de réduire les coûts de gestion associés.

Selon une enquête de l'ADEME de juin 2020, le compostage collectif est connu par 45% des personnes qui ne compostent pas, cependant seulement 9% en ont un près de chez elles. Auprès des Français ne pratiquant pas le compostage : le compostage partagé pourrait être plus largement pratiqué s'il était mieux connu et mis en place par la collectivité, et tout particulièrement dans les grandes villes.

Sur les Sorgues du Comtat, l'habitat est composé à 30% d'habitat collectif, et 70% de logements individuels. Le compostage individuel est déjà lancé, avec 3 885 foyers équipés d'un composteur. Le compostage partagé s'est déjà un peu développé sur le territoire avec des composteurs partagés installés en pied d'immeuble, en établissements, en jardins partagés et en centre-bourg. Afin de développer cette pratique, il s'agit donc de créer et dynamiser un groupe d'acteurs afin d'établir un dialogue autour des pratiques et des réalités de chacun. Ces actions devront être coordonnées afin d'encadrer les sites de compostage partagé. Le diagnostic a recensé de nombreux partenaires et relais locaux qui pourront être à l'initiative d'un suivi de ces derniers.

DÉTAIL DE L'ACTION

1 - Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages avec les composteurs individuels

- Distribution de composteurs aux habitants en habitat individuel afin de leur proposer une solution de gestion de proximité, notamment pour leurs déchets verts
- Distribution de composteur aux nouveaux arrivants et aux demandes de renouvellement de bacs

2 - Développer le compostage partagé

- Installer des sites de composteurs en pied d'immeubles et es sites de composteurs en centre-bourg
- Équipement des sites : 5 bacs (1 bac compost, 2 bac maturation et 2 bac matière structurante) + 1 panneau d'information + des plaques/affiches sur chaque bac + bio seaux + mélangeur + pelle
- Inaugurer des nouveaux sites en présence : si possible en présence d'élus locaux, de la presse et des habitants (descriptif du projet de compostage, explication sur le fonctionnement des composteurs et les consignes de tri, réponse aux questions diverses, don d'un bio sceau à chaque foyer participant)
- Animer les sites de compostage partagé
- Suivi des sites
- Retournement (réfèrent de site)
- Apport de broyat
- Suivi de la maturation du compost

3 - Initier et accompagner le compostage en établissement

- Proposer la mise à disposition du CC et l'accompagnement pour un établissement par commune
- Partager les bonnes pratiques
- Accompagner le lancement via les guides composteurs / éco-ambassadrices, dissémination d'outils, temps de sensibilisation des équipes à la demande, distribution d'un guide sur le compostage collectif...

4 - Communiquer sur la pratique du compostage : comment obtenir le matériel, les avantages, répondre aux idées reçues...

- Via les canaux de promotion classiques tels que les sites internet (CASC, le SIDOMRA, les communes), les réseaux sociaux, les journaux, les animations publiques...
- Via des événements
- Via des fiches centralisant les retours d'expérience, diffusées ensuite sur les réseaux sociaux et les sites internet
- Via de courts vidéo de promotion du compostage

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	DONNÉES PRÉVISIONNELS						TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
RÉALISATION (Activité)	Nombre de composteurs individuels distribués	4 500	5 300					9 800
	Tonnage évité grâce aux composteurs individuels	332	723	723	723	723	723	3 946
	Nombre de composteurs collectifs installés	8	4					12
	Tonnage évité grâce aux composteurs collectifs	15	23	23	23	23	23	129
PARTICIPATION	Nombre de personnes supplémentaires compostant avec un composteur individuel	9 483	11 169					20 653
	Nombre de personnes supplémentaires compostant avec un composteur partagé	843	421					1 264
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en tonnes)	347,1	745,6	745,6	745,6	745,6	745,6	/
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en kg/hab/an)	6,9	14,9	14,9	14,9	14,9	14,9	/

	PARTENAIRES	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATÉRIEL	AUTRE
1	SIDOMRA					
2	Service SIG de la CASC					
3	Service communication de la CASC					
4	Les communes					

POTENTIEL DE RÉDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)	MOYENS EXTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)
746 tonnes	4,0 ETP	321,6 k €

FICHE ACTION 10 - Sensibiliser à la gestion in situ des déchets de jardin

GÉNÉRALITÉS

Gisement impacté

Les déchets verts produits par les ménages et/ou les services espaces verts des communes.

Public ciblé

Les ménages disposant d'un jardin, créateurs d'espaces verts, paysagistes, services espaces verts des communes ou d'établissements publics.

Zone ciblée

L'ensemble du territoire.

Objectif général

Valoriser les végétaux sur leur lieu de production et faciliter le compostage grâce à la mise à disposition du broyat pour les habitants ou les sites de compostage collectif, partagé ou pédagogique. Réduire les apports de déchets verts en déchetterie.

Contexte

Sur le territoire des Sorgues du Comtat on compte près de 5 800 tonnes de déchets verts collectés en déchetteries, ce produit représente 31% des apports et 115 kg/hab/an. La gestion des déchets verts peut vite devenir problématique et risquer de saturer les déchetteries, notamment au printemps et en automne, périodes de tonte de la pelouse, de taille des plantes ou encore de débroussaillage.

Les petits et gros branchages constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes. La tonte mulching quant à elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Par ailleurs, les composteurs partagés et les composteurs des particuliers (cf. Fiche 10) manquent parfois de structurant de type broyat permettant de réaliser un compost de qualité.

DÉTAIL DE L'ACTION

1 - Mettre en place un dispositif de broyage de proximité sur la plateforme de déchets verts d'Althen

- Communiquer sur la plateforme de déchets verts sur les sites des déchetteries
- Ouvrir la plateforme de déchets verts à Althen-des-Paluds aux habitants du territoire : dédier des plages horaires d'ouverture pour qu'ils puissent y broyer leurs déchets verts. Ouverture 2 demi-journées par semaine en basse saison, et 4 demi-journées par semaine en haute saison

- Profiter de ce broyat pour que les habitants repartent avec, sinon les agents de déchetteries proposent le broyat gratuitement en déchetteries

- En parallèle, continuer à proposer le service de dépôt de benne pour les déchets verts

2 - Communiquer et sensibiliser sur l'utilisation in situ des déchets de jardin sous format d'ateliers et d'animation lors d'événements : mulching, utilisation d'essences locales, paillage...

- Formations de 2h au jardin raisonné
- Animations lors d'événements
- Distribution de guides/ flyers sur la prévention des déchets verts en déchetterie avant les périodes de pic de production des déchets verts



TYPE D'INDICATEUR	DESSCRIPTIF DE L'INDICATEUR	DONNÉES PRÉVISIONNELS						TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
RÉALISATION (Activité)	Tonnages de déchets verts broyés sur la plateforme de déchets verts	29,0	57,9	86,9	115,8	144,8	173,7	608
	Nombre de flyers distribués en déchetteries	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	12 000
	Nombre d'animations en stands	12	12	12	12	12	12	72
PARTICIPATION	Nombre de personnes ayant déposé des branchages sur la plateforme	76	153	229	306	382	458	1 604
	Nombre de personnes sensibilisées sur stands	720	720	720	720	720	720	4 320
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en tonnes)	29,0	57,9	86,9	115,8	144,8	173,7	/
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en kg/hab/an)	0,6	1,2	1,7	2,3	2,9	3,5	/

	PARTENAIRES	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATÉRIEL	AUTRE
1	Prestataires de broyage					
2	Services espaces verts des communes					

POTENTIEL DE RÉDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)	MOYENS EXTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)
174 tonnes	2,5 ETP	39,2 k €

AXE 5 - Mettre l'accent sur le réemploi et la réparation

FICHE ACTION 11 - Sensibiliser les habitants au réemploi et à la réparation

GÉNÉRALITÉS

Gisement impacté

Petits et gros électroménagers, petits et gros mobiliers, déchets de multimédias...

Public ciblé - Les ménages.

Zone ciblée - L'ensemble du territoire.

Objectif général - Prolonger la durée d'usage des objets des ménages.

Contexte

5 kg/hab/an d'objets électriques et électroniques sont jetés en déchetteries chaque année, sans avoir eu l'opportunité d'être proposés au réemploi ou avoir fait l'objet d'une tentative de réparation.

4 quartiers politique de ville (QPV) et deux quartiers de veille active ont été identifiés au sein de la communauté d'agglomération. Les quartiers prioritaires représentent 5 536 habitants, soit 11% de la population de la collectivité.

DÉTAIL DE L'ACTION

1 - Communiquer sur les actions de prévention du quotidien pour augmenter la durée de vie des objets

- Organiser des ateliers sur la prévention des déchets et la durée de vie des objets lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)
- Sensibiliser au don, à la mutualisation et l'achat d'occasion. Exemple : distribués des autocollants "partage entre voisins" lors des ateliers

2 - Organiser des événements et des ateliers sur la thématique de la réparation, du réemploi et de la récupération - organisation de gratifierias, notamment au sein des QPV

Les gratifierias ont pour objectifs d'impulser une nouvelle dynamique à la pratique du don sous une forme originale, permettre une rencontre des parties prenantes du

réemploi (particuliers, collectivité et associations), et de détourner des objets encore en fonction de la déchetterie.

Organiser des gratifierias ("foires gratuites").

- Définir un lieu (public de préférence) et sélectionner une date
- Communiquer sur cette événement en amont, notamment les bailleurs : inciter les gens à venir déposer des objets dont ils n'ont plus l'utilité et qu'ils acceptent de donner, sans attendre quoique ce soit en retour. Ceux qui le souhaitent peuvent ensuite se servir gratuitement, qu'ils aient ou non quelque chose à offrir. Une gratifieria ne se limite pas forcément aux objets. Des biens immatériels peuvent également être proposés : performances artistiques, musicales, échanges de compétences, etc.
- Tenir un atelier sur la thématique du réemploi lors de la gratifieria

3 - Créer un annuaire qui répertorie l'ensemble des initiatives locales du territoire, en lien avec le développement durable : réparation, vente, en vrac...

Recenser :

- Les lieux, événements et dispositifs existants pour acheter d'occasion, récupérer des produits et du matériel, fabriquer soi-même afin de développer une forte dynamique autour de la deuxième vie des objets. Bases de données : base code ANF, réseau Repar'acteurs, matrice acteurs-actions...
- Les lieux possibles peuvent être : ressourceries, donneries, espaces de partage et de dons, boîtes à partage, magasins gratuits, rez-de-chaussée d'un immeuble ouvert sur le quartier, zone de réemploi dans espace non occupé, lieu mixte: matériauthèque, outillthèque, atelier de co-réparation, etc...
- Les événements portant sur les brocantes, bourse aux jouets, vide-greniers mais aussi d'autres opportunités (ex : fête des voisins)

- Envoyer un courrier et questionnaire aux commerçants-artisans et associations leur demandant leur accord / refus pour figurer dans l'annuaire
- Compiler les données des commerçants-artisans et associations et intégrer l'ensemble des références dans une matrice de données
- Élaborer l'annuaire ou choisir un prestataire
- Communiquer sur cet annuaire
- Mettre à jour cet annuaire tous les deux ans : utilisation d'un questionnaire auprès des acteurs

4 - Poursuivre le maillage du territoire afin de favoriser le réemploi des textiles

- Revoir l'implantation des colonnes en fonction des performances de collecte
- Relancer la communication sur les textiles
- Mettre en place des temps forts dédiés au sujet des textiles (conférence textile, opération fripes etc...)
- Animer des ateliers de sensibilisation à la prévention des textiles (ex. opérations sacs à vracs / sacs cabas à partir de vieux textiles)

TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	DONNÉES PRÉVISIONNELS						TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
RÉALISATION (Activité)	Nombre d'ateliers en ateliers lors de la SERD	10	10	10	10	10	10	60
	Nombre de gratifierias organisées	8	8	8	8	8	8	48
	Nombre d'ateliers en stands lors des gratifierias	16	16	16	16	16	16	96
PARTICIPATION	Nombre de personnes sensibilisées sur les stands lors de la SERD	600	600	600	600	600	600	3 600
	Nombre de personnes sensibilisées sur les stands lors des gratifierias	960	960	960	960	960	960	5 760
	Nombre de téléchargement de l'annuaire	12	24	119	238	357	119	869
	Potential de réduction : quantité détournée des DMA (en tonnes)	-	-	-	-	-	-	/
	Potential de réduction : quantité détournée des DMA (en kg/hab/an)	-	-	-	-	-	-	/

	PARTENAIRES	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATÉRIEL	AUTRE
1	Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire					
2	Bailleurs					
3	CMA					
4	Direction communication de la CASC					

POTENTIEL DE RÉDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)	MOYENS EXTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)
Non-quantifiable	1,2 ETP	45,8 k €

FICHE ACTION 12 - Créer une synergie avec les acteurs du réemploi et de la réparation

GÉNÉRALITÉS

Gisement impacté

Petits et gros électroménagers, petits et gros mobiliers, déchets de multimédias...

Public ciblé

Les ménages.

Zone ciblée

L'ensemble du territoire.

Objectif général

- Prolonger la durée d'usage des objets des ménages
- Faciliter l'installation des acteurs du réemploi sur le territoire

Contexte

5 kg/hab/an d'objets électriques et électroniques sont jetés en déchetteries chaque année, sans avoir eu l'opportunité d'être proposés au réemploi ou avoir fait l'objet d'une tentative de réparation.

De nombreux acteurs de la consommation responsable et notamment du réemploi/réparation sont présents sur le territoire (notamment des acteurs recensés par le réseau Répar'acteurs de la CMA) mais ne sont pas mis en avant et manquent donc de visibilité aux yeux de la population. Ainsi, ce contexte incite la collectivité à promouvoir les acteurs de la consommation responsable dans le cadre du PLPDMA en élaborant notamment un annuaire de la consommation responsable qui pourra traiter les thématiques de réparation, réemploi, location mais également d'alimentation durable et zéro gaspillage, de zéro déchet et même de mobilité douce, d'habitat moins énergivore et même de mode éthique.

DÉTAIL DE L'ACTION

1 - Mettre en place des conventions pour favoriser la récupération de matériaux en déchetteries par les acteurs de l'économie sociale et solidaire

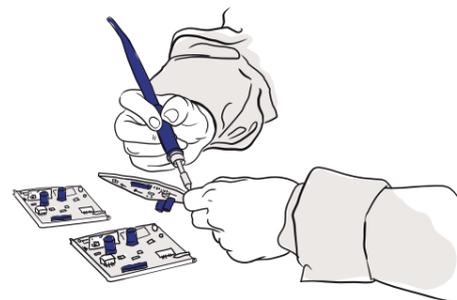
- Rédiger un cahier des charges
- Sélectionner l'acteur de l'ESS qui signera la convention
- Organiser le lien entre les déchetteries et l'acteur de l'ESS

2 - Développer le maillage des lieux dédiés à la réparation et au réemploi

- La collectivité et les communes sélectionnent des lieux où des structures de l'économie sociale et solidaire pourraient s'implanter. L'idéal serait un lieu par commune
- Lancement d'un appel à projet pour les acteurs de la réparation et du réemploi pour de l'aide au démarrage (avec mise à disposition de locaux) puis d'aide au fonctionnement

3 - Mener une étude de faisabilité pour l'ouverture d'une déchetterie inversée sur le territoire

- Rédiger le cahier des charges
- Accompagner le bureau d'études pour cette étude



TYPE D'INDICATEUR	DESSCRIPTIF DE L'INDICATEUR	DONNÉES PRÉVISIONNELS						TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
RÉALISATION (Activité)	Nombre de conventions signées avec les acteurs de l'ESS	1	1	1	1	1	1	6
	Ouverture de lieux dédiés à la réparation et au réemploi	1	1	1	1	1	1	6
	Tonnages évités grâce à la signature des conventions	0,00	0,00	0,01	0,01	0,02	0,02	0,1
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en tonnes)	0,00	0,01	0,02	0,03	0,05	0,07	/
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en kg/hab/an)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	/

	PARTENAIRES	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATÉRIEL	AUTRE
1	Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire					
2	Région					

POTENTIEL DE RÉDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)	MOYENS EXTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)
0,1 tonnes	0,4 ETP	110,0 k €

FICHE ACTION 13 - Accompagner les commerces et les entreprises sur la prévention des déchets

GÉNÉRALITÉS

Gisement impacté

Les déchets des professionnels collectés par le service public, et indirectement les déchets des ménages consommateurs au sein des commerces.

Public ciblé

L'ensemble des professionnels du territoire (commerçants, restaurants, etc...).

Zone ciblée

L'ensemble du territoire.

Objectif général

Mettre en valeur les acteurs de la consommation responsable du territoire afin d'inciter d'autres acteurs économiques à développer une offre de consommation responsable. Une meilleure visibilité de ces acteurs va également sensibiliser les particuliers à consommer de manière plus éco-responsable.

Sensibiliser les acteurs économiques du territoire à la prévention des déchets en s'appuyant notamment sur des acteurs « témoins » du territoire dans le but de favoriser l'adoption de gestes de prévention par émulation.

Contexte

Sur le territoire se trouvent 1 820 entreprises dont 16% mènent une activité dans le secteur de la construction, 7% dans le secteur de l'hébergement et de la restauration et 8% dans le secteur de l'industrie.

Enfin selon l'ADEME, les déchets des professionnels représentent en moyenne 22% des tonnages des DMA.

DÉTAIL DE L'ACTION

1 - Valoriser les actions positives qui ont été mises en place lors de l'Eco-défi

- Communiquer sur les acteurs qui ont participé à l'Eco-défi
- Mettre en avant les actions positives

2 - Confectionner un guide avec des fiches références pratiques pour présenter aux structures non-ménages des pistes en matière de réduction de déchets

Ce guide pourra notamment être distribué aux structures non-ménages redevables en indiquant quelques pistes pratiques possibles et réalisables en matière de réduction de déchets selon les activités et les modes de fonctionnement propres à chacun.

- Constituer un guide d'accompagnement CASC sur la prévention des déchets d'activités économiques avec des retours d'expériences et des fiches références pratiques
- Diffuser ce guide auprès des non-ménages

3 - Mettre en place des actions de proximité à destination des professionnels

- Communication ciblée
- Promotion de l'EIT
- Créer un groupe de travail autour de la prévention des déchets dans le secteur économique (exemple : organiser des afterworks sur la thématique)

4 - Favoriser le développement de l'outil numérique Factoryz

Factoryz apporte des solutions pour aider les entreprises à utiliser leurs ressources de manière raisonnable et raisonnée. L'outil permet aux acteurs économiques de créer du lien entre eux et de manière inclusive par la mutualisation.

- Communiquer sur l'outil Factoryz

4 - Accompagner les commerçants dans la lutte contre la réduction des emballages grâce aux contenants lavables

- Subventionner une association qui propose des contenants lavables
- Porter le coût de l'abonnement à l'association pour les premières structures qui se lancent dans les emballages lavables

TYPE D'INDICATEUR	DESSCRIPTIF DE L'INDICATEUR	DONNÉES PRÉVISIONNELS						TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
RÉALISATION (Activité)	Nombre d'actions à destination des professionnels	1	1	1	1	1	1	6
	Nombre de ressources mises en ligne sur Factoryz	1	5	10	50	100	200	366
PARTICIPATION	Nombre de professionnels participant au groupe de travail	10	20	30	40	50	60	210
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en tonnes)	-	-	-	-	-	-	/
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en kg/hab/an)	-	-	-	-	-	-	/

	PARTENAIRES	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATÉRIEL	AUTRE
1	Responsables de zone d'activité					
2	Managers de centres-villes					

POTENTIEL DE RÉDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)	MOYENS EXTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)
Non quantifiable	1,0 ETP	35,0 k €

FICHE ACTION 14 - Lutter contre les dépôts sauvages

GÉNÉRALITÉS

Gisement impacté

DMA.

Public ciblé

Les ménages, les non-ménages : professionnels, artisans et collectivité.

Zone ciblée

Hot spots identifiés comme lieux récurrents de dépôts sauvages.

Objectif général

Lutter contre les dépôts sauvages via sensibilisation, actions préventives et correctives.

Contexte

Structuration d'une équipe au niveau de l'agglomération avec une personne dédiée aux dépôts sauvages, une brigade de l'environnement en lien avec la police municipale.

Le territoire subit trop fréquemment des dépôts sauvages impactant l'environnement. Des mesures doivent être mises en place pour informer le grand public des impacts des dépôts sauvages aux travers de campagnes de communication et d'actions de proximité. La collectivité doit assurer une gestion opérationnelle pour l'enlèvement des dépôts et faire le lien avec la police municipale étant assermentée pour assurer la mise en place d'actions correctives (au travers de contravention notamment).

DÉTAIL DE L'ACTION

1 - Communiquer sur les dépôts sauvages

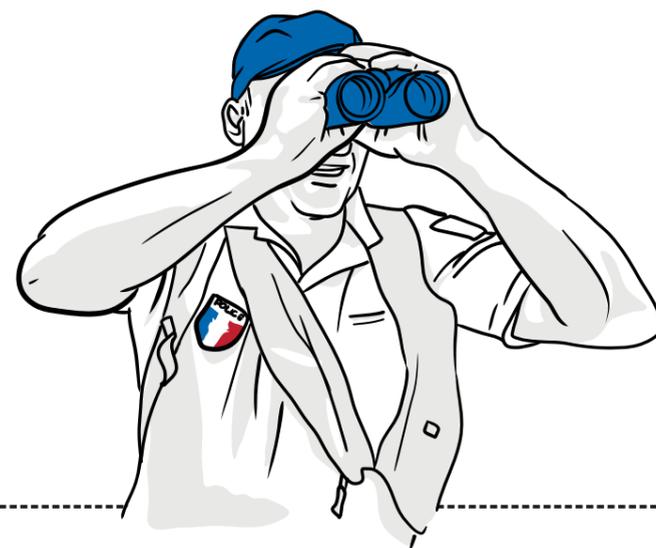
2 - Organiser des actions de proximité

(ex. exposition photo avec les dépôts sauvages des Sorgues du Comtat) pour transmettre des messages et visuels ayant vocation à sensibiliser les publics.

3 - Mettre en place une organisation interne

(référénte dépôt sauvage & services associés) / externe (PM) afin de fluidifier le mode opératoire lors d'interventions.

- Créer un groupe de travail dédié
- Créer une police de l'environnement



TYPE D'INDICATEUR	DESSCRIPTIF DE L'INDICATEUR	DONNÉES PRÉVISIONNELLES						TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
RÉALISATION (Activité)	Nombre de communication réalisée	2	2	2	2	2	2	12
	Nombre d'actions de proximité réalisées	2	2	2	2	2	2	12
	Nombre de personnes sensibilisées	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	6 000
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en tonnes)	-	-	-	-	-	-	/
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en kg/hab/an)_	-	-	-	-	-	-	/

	PARTENAIRES	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATÉRIEL	AUTRE
1	Le Référent dépôts sauvages					
2	Police municipale					
3	Service communication de la CASC					

POTENTIEL DE RÉDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)	MOYENS EXTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)
Non quantifiable	0,8 ETP	3,2 k €

FICHE ACTION 15 - Réduire les déchets diffus dans la nature et sensibiliser les publics à la préservation de l'environnement

GÉNÉRALITÉS

Gisement impacté

DMA.

Public ciblé

Les ménages, les non-ménages : professionnels, artisans et collectivité.

Zone ciblée

Hot spots identifiés comme concentrant des déchets abandonnés. Milieux terrestres et aquatiques.

Objectif général

- Réduire les déchets abandonnés retrouvés dans la nature
- Sensibilisation les publics à la préservation de l'environnement et exposant les impacts des déchets abandonnés (concentrés et diffus)
- Faire de la pédagogie liée aux bons gestes
- Structurer une méthodologie d'évaluation et de suivi sur le territoire

Contexte

Petits ou gros, les déchets abandonnés polluent notre environnement. Qu'ils soient abandonnés de manière volontaire ou par négligence, ces déchets constituent une pollution visuelle et environnementale, dont on mesure de mieux en mieux les effets négatifs : perte de biodiversité, impacts sanitaires, dégradation du cadre de vie et incidences économiques notamment pour les collectivités qui doivent les nettoyer.

DÉTAIL DE L'ACTION

1 - Mise en place d'un PLDA

2 - Mise en place d'actions de ramassage et de caractérisation

afin de recenser des données quantitatives et qualitatives sur les déchets abandonnés du territoire ; assurer le suivi et les évolutions des gisements par typologies et en fonction des volumes.

- Test de nouvelles technologies de captation des déchets
- Mise en place d'actions de communication

3 - Travail spécifique sur les déchets plastiques

avec mises en place d'actions de prévention (ex. en lien avec la restauration à emporter, le grand public sur le ZD).

- Lien avec la charte ZD dont la collectivité est signataire
- Formation des services techniques pour le ramassage des déchets



TYPE D'INDICATEUR	DESSCRIPTIF DE L'INDICATEUR	DONNÉES PRÉVISIONNELS						TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
RÉALISATION (Activité)	NDélibération d'un PLDA	1						1
	Nombre de ramassages organisés	27	27	27				81
	Nombre d'actions de sensibilisation liées à la réduction de déchets nomades	3	3	3				9
	Nombre de communication liées aux déchets abandonnés	1	1	1				3
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en tonnes)	-	-	-	-	-	-	/
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en kg/hab/an)_	-	-	-	-	-	-	/

	PARTENAIRES	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATÉRIEL	AUTRE
1	Services de collecte et de nettoyage					
2	Service communication de la CASC					
3	Acteurs multisectoriels pour les ramassages					

POTENTIEL DE RÉDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)	MOYENS EXTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)
Non quantifiable	1,2 ETP	18,0 k €

FICHE ACTION 16 - Travailler sur les déchets diffus dans les espaces publics

GÉNÉRALITÉS

Gisement impacté

DMA.

Public ciblé

Les ménages, les non-ménages : professionnels, artisans et collectivité.

Zone ciblée

Zones urbaines denses.

Objectif général

Respecter le cadre de vie en réduisant les déchets abandonnés sur la voirie.

Contexte

Réglementation : Il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue (voie publique ou privée). De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte des déchets définies par la mairie (jour, horaires, tri).

3 causes clés sur lesquelles travailler : l'incivilité ; l'insuffisance du dispositif de collecte sur l'espace public ; la mégarde et l'envol.

DÉTAIL DE L'ACTION

1 - Déployer des dispositifs de collecte

dans les espaces publics lieux de la consommation "nomade" (contenants bi flux avec couvercles, cendriers muraux...) adaptés aux réalités terrain, pour assurer la continuité du geste de tri partout et tout le temps.

2 - Accompagner les structures privées

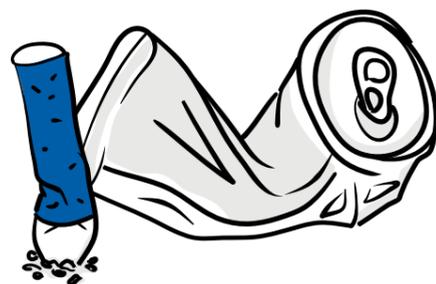
dans la mise en place d'équipements et d'outils de sensibilisation adaptés à la réduction des déchets nomades.

3 - Focus spécifique sur les mégots

(mise en place d'équipements adaptés, contractualisation avec Alcome, distributions de cendriers de poche, valorisation des mégots collectés suite à massification).

4 - Sensibiliser les publics

(ex. mise en place d'avaloirs personnalisés "ici commence la Nesque" pour faire le lien entre la voie publique et la nature).



TYPE D'INDICATEUR	DESCRIPTIF DE L'INDICATEUR	DONNÉES PRÉVISIONNELLES						TOTAL
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
RÉALISATION (Activité)	Nombre de communication réalisée	3	3	3	3	3	3	18
	Nombre d'actions de proximité réalisées	10	10	10				30
	Nombre de personnes sensibilisées	15	15	15	15	15	15	90
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en tonnes)	-	-	-	-	-	-	/
	Potentiel de réduction : quantité détournée des DMA (en kg/hab/an)_	-	-	-	-	-	-	/

	PARTENAIRES	FINANCIER	TECHNIQUE	HUMAIN	MATÉRIEL	AUTRE
1	Éco-organismes (Citeo, Alcome)					
2	Services de collecte et de nettoyage					

POTENTIEL DE RÉDUCTION AU BOUT DE 6 ANS DE PLPDMA	MOYENS INTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)	MOYENS EXTERNES (EN CUMULÉ SUR LES 6 ANS)
Non quantifiable	1,2 ETP	23,5 k €

